



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 27-May-2013, 08:00
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

21 mai 2013
Journée d'audience n° 181

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
YA Sokhan
Silvia CARTWRIGHT
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara (absent)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy
Miriam MAFESSANTI
DAV Ansan

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
Beini YE
Pascal AUBOIN

Pour le Bureau des co-procureurs :

Dale LYSAK
SONG CHORVOIN
CHAN Dararasmey
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun
SOUR Sotheavy

TABLE DES MATIÈRES

M. PROM SOU (TCW-548)

| | |
|--|---------|
| Interrogatoire par M. le juge Président..... | page 2 |
| Interrogatoire par Mme Song Chorvoin..... | page 5 |
| Interrogatoire par M. Lysak | page 21 |
| Interrogatoire par Me Pich Ang..... | page 47 |
| Interrogatoire par Me Ye | page 52 |

M. PHILIPPE JULLIAN-GAUFRES (TCW-277)

| | |
|--|----------|
| Interrogatoire par M. le juge Président..... | page 55 |
| Interrogatoire par Me Vercken..... | page 58 |
| Interrogatoire par M. le juge Lavergne | page 79 |
| Interrogatoire par M. De Wilde D'Estmael | page 97 |
| Interrogatoire par M. Chan Dararasmey | page 115 |
| Interrogatoire par Me Lor Chunthy | page 123 |

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

| Intervenants | Langue |
|-------------------------------|----------|
| M. CHAN DARARASMEY | Khmer |
| M. DE WILDE D'ESTMAEL | Français |
| M. JULLIAN-GAUFRES (TCW-277) | Français |
| Me KONG SAM ONN | Khmer |
| Me KOPPE | Anglais |
| M. le juge LAVERGNE | Français |
| Me LOR CHUNTHY | Khmer |
| M. LYSAK | Anglais |
| M. le juge Président NIL NONN | Khmer |
| Me PICH ANG | Khmer |
| M. PROM SOU (TCW-548) | Khmer |
| Me SIMONNEAU-FORT | Français |
| Mme SONG CHORVOIN | Khmer |
| Me VERCKEN | Français |
| Me YE | Anglais |

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h04)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Comme indiqué hier, ce matin nous entendrons la déposition du

6 témoin TCW-548.

7 Cet après-midi, nous aurons une vidéoconférence avec un témoin

8 qui est en France.

9 Le témoin de ce matin reviendra déposer demain matin également.

10 Je prie le greffe de faire rapport sur la présence des parties et

11 autres personnes à l'audience.

12 LE GREFFIER:

13 Monsieur le Président, ce matin toutes les parties sont

14 présentes, sauf Me Son Arun, lequel est absent pour raisons de

15 santé.

16 Nuon Chea se trouve dans la cellule temporaire du sous-sol, comme

17 décidé par la Chambre, eu égard à son état de santé.

18 Comme prévu et comme indiqué par le Président, le témoin TCW-548

19 se tient prêt. Il a prêté serment hier, le 20 mai 2013. Il a

20 confirmé qu'à sa connaissance il n'avait aucun lien de parenté,

21 que ce soit par alliance ou par le sang, avec l'un quelconque des

22 accusés ou l'une quelconque des parties civiles constituées dans

23 ce dossier. Ce témoin ne sera pas accompagné d'un avocat.

24 Par ailleurs, aucun témoin de réserve n'est prévu pour ce matin.

25 Quant à cet après-midi, pour la déposition du témoin TCW-277 par

2

1 vidéoconférence, ce témoin a confirmé qu'à sa connaissance il
2 n'avait aucun lien de parenté, par alliance ou par le sang, avec
3 les accusés ou les parties civiles constituées dans ce dossier.
4 Le témoin de cet après-midi prêtera serment avant de déposer.
5 La régie a déjà fait savoir que tout le matériel avait été dûment
6 installé.

7 [09.08.04]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Merci.

10 Huissier d'audience, veuillez faire entrer dans le prétoire le
11 témoin TCW-548.

12 INTERROGATOIRE

13 PAR M. LE PRÉSIDENT:

14 Q. Bonjour, Monsieur le témoin. Comment vous appelez-vous?

15 M. PROM SOU:

16 R. Bonjour, Monsieur le Président. Je m'appelle Prom Sou.

17 Q. Merci.

18 Hormis ce nom, avez-vous d'autres noms ou surnoms?

19 R. À l'école, on m'appelait Sun Loeun.

20 Q. Quand êtes-vous né?

21 R. Le 4 juillet 1950.

22 [09.10.14]

23 Q. Où résidez-vous actuellement?

24 R. Dans la province de Siem Reap.

25 Q. Quel est votre métier actuel?

3

1 R. Je ne travaille pas. Je suis handicapé. Je vis de mes
2 allocations et grâce au soutien de mes enfants.

3 Q. Vous êtes donc fonctionnaire à la retraite?

4 R. Oui.

5 Q. Où êtes-vous né, Monsieur Prom Sou?

6 R. Dans le village de Roluos, commune de Svay Chek, district de
7 Thma Puok, province de Battambang.

8 Q. Quel est le nom de votre père, de votre mère et de votre
9 épouse et combien d'enfants avez-vous?

10 R. Mon père s'appelait Chong Sun et ma mère Huok Man. Me femme
11 s'appelle Rim Sam An; nous avons quatre enfants.

12 [09.12.00]

13 Q. Merci, Monsieur Prom Sou.

14 Comme indiqué par le greffier, à votre connaissance, vous n'avez
15 aucun lien de parenté, que ce soit par alliance ou par le sang,
16 avec l'une quelconque des parties civiles reconnues dans ce
17 dossier ou avec l'un quelconque des deux accusés, Khieu Samphan
18 et Nuon Chea, est-ce exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. D'après le rapport du greffe, vous avez prêté serment, est-ce
21 exact?

22 R. Oui, le greffier m'a déjà fait prêter serment.

23 Q. Merci, Monsieur Prom Sou.

24 En tant que témoin, voici vos droits et obligations. Vous pouvez
25 refuser de répondre à toute question ou vous pouvez décider de

4

1 vous abstenir de tout commentaire au cas où vous pensez que cela
2 vous exposerait à des poursuites. Vous avez donc le droit de ne
3 pas vous incriminer.

4 Par ailleurs, vous devrez répondre à toutes les questions posées
5 par les parties ou les juges, sauf dans le cas de figure que je
6 viens de vous expliquer.

7 [09.14.14]

8 En tant que témoin, vous devrez dire la vérité sur ce que vous
9 avez vu ou entendu ou observé directement. Comprenez-vous?

10 R. Oui.

11 Q. Monsieur Prom Sou, avez-vous été entendu par les enquêteurs du
12 Bureau des cojuges d'instruction au cours de ces dernières
13 années? Si oui, à combien de reprises et à quel endroit?

14 R. J'ai été entendu par une équipe d'enquêteurs dans la province
15 de Siem Reap, c'était en 2009. J'ai avec moi le procès-verbal
16 d'audition.

17 Q. Combien de fois avez-vous été entendu?

18 R. Une seule fois. Cela a pris toute une journée.

19 Q. Avant d'entrer dans le prétoire, avez-vous relu votre
20 procès-verbal d'audition pour vous rafraîchir la mémoire?

21 R. Oui, j'ai relu ce document.

22 Q. Selon vous, est-ce que ce PV d'audition que vous avez relu
23 rend fidèlement compte de ce que vous avez dit aux enquêteurs en
24 2009?

25 [09.16.42]

5

1 R. Oui. Ce procès-verbal est fidèle, raison pour laquelle j'y ai
2 apposé ma signature.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci.

5 Monsieur Prom Sou, avant de répondre aux questions posées,
6 veuillez attendre que le voyant rouge de votre micro ou de votre
7 console s'allume. Quand le voyant rouge est allumé, cela veut
8 dire que le micro est allumé et que vous pouvez parler. Ainsi,
9 vous pourrez être entendu, tant dans le prétoire que dans les
10 cabines d'interprétation et dans la galerie du public. C'est la
11 régie qui s'occupera d'allumer votre micro.

12 À présent, la parole est donnée à l'Accusation, qui pourra
13 interroger le témoin.

14 L'Accusation et la Partie civile disposeront d'une demi-journée,
15 en l'occurrence ce matin. Et demain matin la parole sera donnée
16 aux équipes de défense.

17 [09.18.30]

18 INTERROGATOIRE

19 PAR Mme SONG CHORVOIN:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Bonjour à tous.

22 Bonjour, Monsieur Prom Sou. Je m'appelle Chorvoïn, je représente
23 l'Accusation pour la partie cambodgienne. À ma droite, se trouve
24 M. Dale Lysak, qui représente la composante internationale de
25 l'Accusation.

6

1 Nous avons des questions à vous poser concernant le régime du
2 Kampuchéa démocratique et concernant votre expérience de ce
3 régime.

4 Q. Tout d'abord, j'aimerais retracer votre parcours personnel
5 antérieur à l'année 75. Le Président vous a demandé si vous avez
6 relu votre procès-verbal d'audition.

7 Ma question est la suivante: disposez-vous d'un exemplaire de ce
8 document? Dans le cas contraire, nous en tenons un à votre
9 disposition.

10 M. PROM SOU:

11 R. J'en ai un avec moi.

12 Q. Dans ce cas, commençons. Il m'arrivera de faire référence à ce
13 PV d'audition. Dans ce procès-verbal daté du 24 novembre 2009,
14 vous dites que vers la fin 71 l'Angkar vous a chargé de la
15 propagande. Je vous renvoie à la réponse numéro 1 de ce
16 procès-verbal.

17 Voici ma question: en tant que responsable de la propagande,
18 quelles étaient vos activités?

19 [09.20.37]

20 R. À l'époque, je vivais dans le district de Rovieng, dans le
21 village de Svay Damnak. L'Angkar m'a désigné pour faire de la
22 propagande dans les bases, autrement dit, dans le district de
23 Rovieng, et en particulier à Lvea Ta Saeng, qui était une commune
24 située loin de là et qui était contigüe à la province de Kompong
25 Thom. C'était la dernière commune du district. Je faisais de la

7

1 propagande parmi les religieux pour leur enseigner la position
2 politique correcte et pour leur faire comprendre qu'ils ne
3 devaient pas quitter cette zone.

4 Q. Dans la même réponse, vous parlez de l'Angkar. À quoi renvoie
5 cette mention de l'Angkar?

6 R. Cela renvoie aux dirigeants qui étaient plus hauts que moi,
7 autrement dit le secteur 103.

8 Q. L'Angkar atteignait-elle seulement le niveau du secteur ou
9 bien allait-elle plus haut?

10 R. À ma connaissance, l'Angkar commençait tout en haut et
11 descendait jusqu'au niveau de la base. Au niveau suprême, il y
12 avait le Comité central. Ensuite venait l'Angkar des zones et des
13 secteurs. C'est ainsi que je comprenais les choses.

14 [09.22.57]

15 Q. Quand vous étiez responsable de la propagande, avez-vous
16 entendu parler de coopératives?

17 R. Dans le secteur 103 de la province de Preah Vihear, on ne
18 parlait pas de coopératives, on parlait de communautés de gens
19 travaillant ensemble, cultivant les rizières ensemble.

20 Par contre, les repas étaient pris séparément. C'est seulement
21 plus tard que la collectivité s'est transformée pour devenir une
22 coopérative, et à ce moment-là on a commencé à prendre les repas
23 en commun.

24 Q. Savez-vous en quelle année les coopératives ont été mises en
25 place?

8

1 R. D'après mes souvenirs, c'était en 1973. En ce qui concerne la
2 communauté, cela remontait à 71 ou 72.

3 Q. Savez-vous qui a donné l'ordre de mettre en place une
4 coopérative à l'endroit où vous travailliez?

5 R. C'était les comités de district et de secteur qui effectuaient
6 les préparatifs nécessaires dans ce sens.

7 [09.24.43]

8 Q. Toujours dans le PV d'audition et dans la même réponse numéro
9 1, vous dites qu'en 72 l'Angkar vous a transformé en membre du
10 noyau. En 73, vous êtes devenu membre du Parti au bureau de
11 Anlong Svay sous la présidence de Hang, qui était chef adjoint du
12 secteur 103. À quel moment avez-vous rencontré Hang et dans
13 quelles circonstances?

14 R. Hang était un cadre qui venait d'arriver au district de
15 Rovieng. Il a dirigé les gens en tant que chef adjoint du secteur
16 103.

17 Q. En quelle année avez-vous rencontré ce Hang, si vous vous en
18 souvenez?

19 R. Je l'ai rencontré vers 1971, au moment où Hou Youn est venu à
20 la pagode de Rovieng pour une réunion.

21 Q. Qui vous a présenté à Hang? Dans quelles circonstances
22 l'avez-vous rencontré en 1971?

23 R. Chacun savait qu'il était au niveau du secteur, car il me
24 convoquait aussi à des sessions d'étude. Il faisait partie du
25 groupe fondamental de l'Angkar.

1 [09.27.05]

2 Q. Concernant le secteur 103, est-ce que ce secteur couvrait
3 plusieurs provinces ou régions?

4 R. Le secteur 103 couvrait l'ensemble de la province de Preah
5 Vihear, ainsi que celle de Stung Treng, soit à l'est du Mékong.

6 Q. De combien de districts était formé le secteur 103?

7 R. Le secteur 103 comptait 13 districts. Ça, c'était après 1970.

8 Q. De quelle zone faisait partie le secteur 103? Ou bien était-ce
9 un secteur autonome?

10 R. Le secteur 103 était autonome. Il relevait de la supervision
11 directe du Centre. À l'époque, on n'avait pas encore mis en place
12 de zones.

13 Q. Toujours dans la réponse numéro 1, vous dites que l'Angkar
14 vous a chargé de travailler au bureau du commerce. Avant le 17
15 avril 75, est-ce que le bureau du commerce du secteur 103 était
16 chargé de certaines tâches spécifiques?

17 R. Avant le 17 avril 75, le bureau du commerce du secteur 103
18 s'occupait des moyens de subsistance de la population de tout le
19 secteur. Telle était la tâche principale qui lui était confiée.
20 Cela concernait le ravitaillement en sel, en médicaments et,
21 troisièmement, en vêtements.

22 [09.30.04]

23 Q. Avant de passer au thème suivant, j'aimerais poser une autre
24 question. Entre 71 et 75, avez-vous jamais rencontré des hauts
25 dirigeants khmers rouges - par exemple, au cours d'une réunion

10

1 tenue dans votre secteur au cours de laquelle des discours
2 auraient été prononcés?

3 R. De 1970 à 1975, je n'ai jamais rencontré de haut dirigeant en
4 personne, mais on m'a raconté leurs déplacements et j'ai entendu
5 qu'ils étaient passés dans notre secteur.

6 J'ai entendu que Khieu Samphan s'était marié ou que sa femme se
7 trouvait à Rovieng.

8 En 1973, nous avons entendu que Samdech Sihanouk s'est déplacé à
9 Preah Vihear et jusqu'à Siem Reap en compagnie d'autres
10 personnes, dont Khieu Samphan et Nuon Chea. Je ne les ai jamais
11 rencontrés, mais j'en ai entendu parler.

12 Q. Comment l'avez-vous su?

13 R. Ce sont les gens des bases qui me l'ont dit dans le district
14 de Rovieng ou Sangkom Thmei. C'est eux qui m'en ont parlé.

15 [09.32.23]

16 Q. Merci.

17 Une dernière question avant de passer à un autre sujet.

18 Avez-vous jamais vu M. Khieu Samphan avant avril 1975 ou alors
19 pendant la période du Kampuchéa démocratique?

20 R. Non, jamais. Je ne l'ai jamais rencontré en personne, mais je
21 savais qu'il avait une femme à Rovieng, mais je ne l'ai jamais
22 rencontré, ni lui ni son épouse, en personne. Je savais que
23 c'était un intellectuel diplômé en droit ayant étudié en France.

24 Q. Merci.

25 Je voudrais passer maintenant au sujet des évacuations forcées.

11

1 Le... où "se" trouviez-vous le 17 avril 1975?

2 R. Le 17 avril 1975, je me trouvais au bureau de commerce, dans
3 le district de Rovieng, à Preah Vihear.

4 [09.34.12]

5 Q. Merci.

6 Dans ce même procès-verbal d'audition, à la question-réponse
7 numéro 15, on vous a posé la question... une question concernant
8 des personnes transférées vers le secteur 103. On vous a demandé
9 d'où ils venaient. Vous avez répondu en précisant que c'était des
10 étudiants revenus de France et d'Allemagne, par exemple.

11 Voici ma question: quand avez-vous vu ces évacués arriver dans le
12 secteur 103?

13 R. C'est dans la province de Kompong Thom que j'ai vu des
14 habitants évacués de Phnom Penh arriver à Preah Vihear parce que
15 j'étais chargé de transporter des marchandises. Nous devions
16 distribuer des tracteurs et des véhicules au secteur 103. Dans le
17 cadre de mes fonctions, j'ai vu ces évacués.

18 Q. Vous n'avez pas encore répondu à ma question: quand les... quand
19 les avez-vous vus?

20 R. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais j'étais certain
21 que ces évacués avaient voyagé en bateau et ont débarqué à
22 Kompong Thom, près de l'hôtel actuel de Stueng Saen.

23 [09.36.27]

24 Q. Saviez-vous par avance que ces personnes seraient envoyées au
25 secteur 103?

1 R. Non, je ne le savais pas.

2 Cependant, une fois que ce plan a été adopté, le bureau du
3 commerce était chargé de distribuer des biens et de la nourriture
4 pour la population au secteur 103.

5 Q. On vous a demandé dans votre audition d'où provenaient ces
6 évacués, et vous avez dit qu'ils provenaient de Phnom Penh. Vous
7 avez dit que la majorité de ces personnes venaient de Phnom Penh.
8 Comment le saviez-vous?

9 R. Je le savais, puisque je les recevais à Kompong Thom.

10 Q. Combien de personnes "étaient" envoyées de Phnom Penh à cette
11 époque, combien de familles, d'après vos souvenirs?

12 R. Ils étaient environ 3000 personnes.

13 Q. Environ 3000 personnes?

14 Faites-vous référence seulement aux évacués de Phnom Penh ou
15 également à d'autres évacués de l'époque?

16 R. Il n'y avait pas d'autres évacués qui arrivaient à l'endroit
17 où j'étais chargé de les accueillir. Ces personnes venaient
18 uniquement de Phnom Penh. Nous étions chargés de les accueillir.
19 S'ils venaient d'ailleurs, ils étaient accueillis à un autre
20 endroit.

21 [09.38.56]

22 Q. Merci.

23 Pendant l'évacuation, savez-vous si on a donné des instructions
24 aux cadres du secteur 103 sur la manière de traiter ces évacués?

25 R. Nous avons reçu l'instruction à l'avance, avant l'arrivée des

13

1 évacués, de les accueillir, de distribuer du sel, de la
2 nourriture et d'autres articles essentiels aux évacués. C'est ce
3 que nous étions chargés de faire, et c'est tout.

4 Q. Vous avez également mentionné "Angkar 103". Qui faisait partie
5 de l'Angkar 103?

6 R. Au niveau de la direction du secteur, il y avait plusieurs
7 personnes chargées du secteur 103. Parmi ceux qui étaient chargés
8 de l'évacuation... ou, des évacués de Phnom Penh, il y avait Hang,
9 qui m'a donné l'ordre de distribuer de la nourriture et du
10 matériel à ces personnes.

11 Q. Y avait-il suffisamment de vivre pour ces 3000 évacués?

12 R. Il y avait assez de sel et de riz, et nous leur avons fourni
13 suffisamment de tracteurs et de véhicules également.

14 [09.41.43]

15 Q. D'après ce que vous savez, savez-vous pourquoi on a évacué ces
16 personnes de Phnom Penh?

17 R. D'après ce que j'en sais et d'après ma propre analyse, Phnom
18 Penh avait été libérée, mais il restait encore quelques problèmes
19 de sécurité dans la capitale. Par exemple, des bombardements
20 américains étaient une préoccupation importante. Et aussi la
21 nourriture, c'était une priorité pour Angkar que la population
22 ait suffisamment à manger. Et, pour cette raison, ils ont dû être
23 évacués.

24 Q. Vous avez également mentionné des étudiants revenus de France
25 et d'Allemagne, par exemple, transférés vers le secteur 103.

14

1 Est-ce que ces étudiants revenus de l'étranger ont été envoyés au
2 secteur 103 en même temps que les évacués qui sont partis de
3 Phnom Penh?

4 R. Les étudiants qui revenaient de l'étranger ont été envoyés
5 vers ce secteur plus tard. Angkar a organisé leur transfert vers
6 le secteur 103 à une date ultérieure.

7 Q. Merci.

8 Concernant les évacués de Phnom Penh et les Cambodgiens rentrés
9 de l'étranger et envoyés au secteur 103, étaient-ils obligés de
10 rédiger leur biographie en arrivant au secteur 103?

11 [09.44.25]

12 R. Je n'en sais rien. Les gens ont été dispersés ou envoyés dans
13 les coopératives. Il se peut qu'on ait pris leur biographie. Il
14 se peut aussi qu'ils les aient rédigées dans leurs coopératives
15 respectives.

16 Q. Merci.

17 Concernant les membres du Peuple nouveau évacués vers le secteur
18 103 - je me réfère à votre procès-verbal d'audition -, à la
19 question-réponse numéro 17, vous avez dit:

20 "Ces évacués ont travaillé dans différentes coopératives, et un
21 certain nombre de spécialistes ont été envoyés pour travailler
22 dans des ateliers, par exemple, en tant que tourneurs. La plupart
23 de ces nouveaux habitants mouraient à cause du manque de
24 nourriture et des maladies."

25 Pourquoi la plupart de ces nouveaux habitants sont-ils décédés du

15

1 manque de nourriture et suite à des maladies?

2 [09.45.51]

3 R. Je l'ai vu. J'ai été témoin de cette situation.

4 Les coopératives n'avaient pas l'expérience nécessaire pour
5 prendre en charge autant de gens. Lorsque les gens étaient
6 envoyés dans des coopératives, ils étaient ensuite envoyés
7 travailler au village de Thmei. Et ils étaient confinés dans ce
8 village, c'était un nouveau village. Ils étaient obligés de
9 couper la forêt pour pouvoir faire des plantations. Ce n'était
10 pas facile. Ce n'est pas la même chose que d'envoyer des gens
11 dans un village existant où ils peuvent cueillir les fruits et la
12 récolte existante. Là, ils ont été envoyés ailleurs pour se
13 débrouiller eux-mêmes. Plus tard, ils ont été réintégrés dans le
14 village existant pour se mêler à la population de ce village.

15 Q. La plupart des victimes décédées suite à des maladies ou du
16 manque de nourriture faisaient-elles partie du Peuple nouveau ou
17 y avait-il également des membres du Peuple de base qui sont
18 décédés?

19 R. La maladie ne fait pas de discrimination. Les gens sont tombés
20 malades. Et, faute de médicaments, on ne pouvait pas les sauver à
21 temps. Cela valait aussi bien pour les membres du Peuple nouveau
22 que du Peuple de base.

23 Mais il semblerait que cela ait davantage "impacté" le Peuple
24 nouveau que le Peuple de base, puisque le Peuple nouveau devait
25 en même temps s'adapter à une nouvelle vie, qui était plus

16

1 difficile que prévue.

2 [09.48.33]

3 Q. Merci.

4 Je vais passer maintenant à un autre sujet concernant le bureau
5 du commerce du secteur 103.

6 Dans la deuxième question-réponse de votre audition, on vous a
7 demandé:

8 "Après le 17 avril 1975, qu'est-ce que vous avez fait? Où
9 avez-vous travaillé?"

10 Et vous avez répondu:

11 "J'ai travaillé au bureau du commerce du secteur 103."

12 Que faisiez-vous au sein de ce bureau?

13 R. Après avoir quitté l'hôpital, suite à ma blessure, on m'a
14 affecté au bureau du commerce du secteur 103, où je devais
15 préparer l'inventaire et la liste de distribution.

16 Q. Vous avez décrit vos propres fonctions, mais quel était le
17 rôle du bureau du commerce du secteur 103?

18 R. Les fonctions principales du bureau du commerce du secteur 103
19 étaient les suivantes: les gens étaient censés rassembler tous
20 les ustensiles de cuisine - par exemple, la vaisselle - du
21 secteur. Il fallait redistribuer ce matériel rassemblé ainsi que
22 des vêtements qui avaient été rassemblés et les distribuer dans
23 les coopératives.

24 [09.51.17]

25 Q. Où a-t-on distribué ces vêtements et ce matériel? Dans quel

1 district?

2 R. Le matériel et les articles rassemblés à Phnom Penh ont été
3 redistribués dans des coopératives et dans des districts. Et la
4 part affectée au district ou à une coopérative dépendait de sa
5 taille.

6 Q. Qui décidait de la quantité exacte de ces articles qui
7 seraient distribués aux coopératives?

8 R. La quantité de matériel affectée à un district ou à une
9 coopérative était décidée par un groupe composé de nos
10 supérieurs... des supérieurs... les chefs de secteur, et parfois nous
11 recevions des ordres de plus haut concernant cette distribution
12 de matériel.

13 Q. Savez-vous à qui le secteur 103 devait faire rapport au sujet
14 de cette distribution de matériel?

15 R. Le secteur 103 devait en faire rapport au Centre. À ma
16 connaissance, ce sont Phang et Khy qui étaient les deux personnes
17 qui devaient communiquer avec le Centre.

18 Q. Monsieur le témoin, pendant cette période, avez-vous été promu
19 chef du secteur du commerce ou chef du bureau du commerce du
20 secteur 103?

21 R. Je n'ai jamais été promu chef ni chef adjoint du bureau du
22 commerce, mais j'ai bien été membre de ce bureau et j'ai
23 travaillé aux côtés de Rit, qui, lui, était un responsable.

24 [09.54.23]

25 Q. Que faisait Rit à cette époque?

18

1 R. Rit était le chef adjoint. Il était responsable des
2 transports, des entrepôts et de l'administration de
3 l'organisation générale. Je dirais qu'il avait la responsabilité
4 générale du bureau du commerce, sous la responsabilité de Hang.

5 Q. Peut-on donc dire que Hang en était le chef et que Rit était
6 son adjoint?

7 R. Rit était le chef adjoint du bureau du commerce et Hang en
8 était le chef au niveau du secteur.

9 Q. Veuillez être plus précis. Qui était le chef du bureau du
10 commerce du secteur 103?

11 R. C'est Phean qui était le chef du bureau du commerce du secteur
12 103.

13 Q. Phean a-t-il toujours été le chef du bureau du commerce ou
14 a-t-il été remplacé à quelque moment pendant la période du
15 Kampuchéa démocratique?

16 R. J'aimerais vous donner plus de détails. Au début, Phean était
17 responsable du bureau du commerce au sein de K-1. Il était proche
18 du frère Man. Mais, lorsque Man est décédé, ces personnes ont été
19 envoyées travailler au bureau de commerce de Rovieng.

20 À partir de ce moment-là, il n'y avait plus de K-1 ni de K-2. Il
21 y avait simplement le bureau du commerce du secteur 103.

22 Donc, il y avait un seul bureau du commerce à cet endroit.

23 [09.57.21]

24 Q. Où se situait le bureau du commerce du secteur 103?

25 R. Dans le district de Rovieng, dans la ville ou dans le

1 chef-lieu du district de Rovieng.

2 Q. Quelle était la distance entre le bureau du commerce et le
3 bureau du secteur?

4 R. Environ 15 kilomètres. Le bureau du secteur était dans le
5 district de Tumloab, alors que le bureau du commerce était dans
6 le district de Rovieng.

7 Q. Pour ce qui est des réunions, est-ce que des membres du bureau
8 du commerce ont participé à des réunions convoquées par le
9 secteur?

10 R. Les membres du bureau du commerce étaient obligés de
11 participer à des réunions et à des assemblées, tout comme les
12 membres d'autres bureaux, lorsque le secteur se réunissait.

13 Q. Y avait-il fréquemment des réunions ou des assemblées? Ces
14 événements avaient lieu à quelle fréquence?

15 [09.59.28]

16 R. Une assemblée était convoquée tous les trois mois, et il y
17 avait aussi d'autres réunions urgentes qui étaient convoquées à
18 l'initiative du secrétaire de secteur.

19 Q. Et est-ce que les chefs de district participaient également à
20 ces assemblées?

21 R. Tout le monde était invité à ces réunions, y compris les
22 militaires stationnés à la frontière.

23 Q. De façon générale, quels étaient les sujets abordés pendant
24 ces assemblées et pendant ces réunions urgentes?

25 R. À ces réunions, il était question premièrement de l'objectif

20

1 de 3,5 à 7 tonnes par hectare. Il fallait donc procéder à une
2 offensive pour atteindre ce rendement. Ça valait pour les
3 militaires et les civils. Cela relevait du district.

4 Concernant les autres bureaux, y compris celui du commerce, ils
5 devaient faire de leur mieux pour s'acquitter de leurs fonctions.

6 Q. Le bureau du commerce du secteur 107 disposait-il de son
7 propre bureau à Phnom Penh?

8 [10.01.39]

9 R. À ma connaissance, il y avait un bureau à Phnom Penh qui était
10 près de la rivière. Il servait au transport de marchandises, par
11 voitures ou par bateaux.

12 Q. Êtes-vous jamais allé à ce bureau à Phnom Penh?

13 R. Oui, j'y suis allé une fois. Quand nous avons transporté des
14 blessés, je les ai accompagnés à Phnom Penh. C'était le 17 avril.

15 Q. Voici ma dernière question: à votre connaissance, vous qui
16 travailliez dans ce bureau, selon vous, qui étaient les gens
17 travaillant au bureau de Phnom Penh pour le secteur 103?

18 R. À ma connaissance, ils ont tous été arrêtés. L'un d'eux a
19 survécu, mais, en 79... c'était un beau-frère ou une belle-sœur de
20 Khieu Samphan, mais les autres ont disparu.

21 Q. Comment s'appelait cette personne apparentée à Khieu Samphan
22 par alliance et qu'en est-il de ceux qui ont disparu?

23 [10.03.51]

24 R. La personne apparentée par alliance à Khieu Samphan, c'était
25 Chhorn... de son vivant. Certains sont morts, dont Pheng. Je ne me

21

1 souviens pas des autres noms. Je me souviens juste du nom de

2 Pheng.

3 Q. Merci, Monsieur le témoin.

4 Monsieur le Président, j'en ai terminé, et j'aimerais céder la

5 parole à mon confrère international.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Merci.

8 Je vous en prie.

9 INTERROGATOIRE

10 PAR M. LYSAK:

11 Merci, Monsieur le Président.

12 Bonjour, Monsieur Prom Sou.

13 J'aimerais revenir sur certains points de votre déposition.

14 [10.04.51]

15 Q. Vous dites être venu au bureau du secteur à Phnom Penh une

16 fois pour transporter des blessés. En quelle année était-ce?

17 Pourquoi avez-vous dû transporter des blessés vers le bureau du

18 secteur à Phnom Penh?

19 M. PROM SOU:

20 R. Il me semble que c'était le jour de la nouvelle année. Les

21 autres étaient pris par les célébrations de la nouvelle année.

22 J'ai donc accompagné un infirmier du nom de Chhorn pour

23 transporter les blessés. Je pense que c'était en 75. À l'époque,

24 la route était assez mauvaise. Je suis donc venu avec un

25 infirmier du nom de Chhorn. Ensuite, ils sont allés à l'hôpital

1 du 17-Avril.

2 Q. Dans quelles circonstances ces gens avaient-ils été blessés?

3 R. Pour autant que je me souviennne, ces gens avaient été blessés
4 par balle accidentellement et non pas durant les combats.

5 [10.06.50]

6 Q. Passons à des questions relatives aux structures hiérarchiques
7 et aux communications du secteur 103 pendant le régime du
8 Kampuchéa démocratique.

9 Vous avez dit que Hang était le secrétaire du secteur 103, et ce,
10 après la mort de Bong Man, en 1974. À la réponse 3 de votre

11 procès-verbal d'audition, vous dites que Hang est resté
12 secrétaire du secteur jusqu'à son arrestation, fin 77.

13 Commençons par la période au cours de laquelle Hang était
14 secrétaire du secteur.

15 Il y a un document qui a été déclaré recevable, c'est le
16 procès-verbal d'une réunion du 8 mars 76 du Comité permanent
17 concernant le travail à la base, document E3/232.

18 La liste des participants comporte le secrétaire du Parti, Pol
19 Pot; le secrétaire adjoint, Nuon Chea; Khieu Samphan, alias Hem;
20 un représentant du secteur 106 identifié comme le camarade Soth;
21 et un représentant du secteur 103 identifié comme le camarade
22 Hang.

23 Pouvez-vous confirmer si Hang était le secrétaire du secteur 103
24 au mois de mars 1976?

25 R. D'après mes souvenirs, Hang avait été nommé à ce poste avant

23

1 71 (sic), avant la mort du Frère Man. Après la mort de Man, lui
2 était chef à titre provisoire. Et bien sûr, en 76, il était
3 président du secteur à part entière. Bong Man est mort vers la
4 fin 74. En effet, moi, j'ai été blessé, et à mon retour il était
5 mort.

6 [10.10.03]

7 Q. À l'époque du Kampuchéa démocratique, saviez-vous que le
8 président de secteur Hang effectuait des déplacements vers Phnom
9 Penh pour y rencontrer les dirigeants du Parti?

10 R. Concernant les réunions avec le Comité central ou l'échelon
11 supérieur, il ne m'a rien dit à ce sujet. Il y allait avec son
12 messenger en utilisant un véhicule, et en son absence quelqu'un le
13 remplaçait au bureau.

14 Q. À quelle fréquence environ, le président de secteur Hang
15 s'est-il absenté de son secteur?

16 R. Je ne comprenais pas bien la situation. À l'époque, le secret
17 était strictement observé et je m'occupais seulement de mes
18 affaires.

19 [10.11.45]

20 Q. J'aimerais vous donner lecture d'un extrait du procès-verbal
21 de cette réunion du Comité permanent, en date du 8 mars 76.

22 Le président du secteur, Hang, a fait rapport sur la situation
23 dans son secteur. C'est la partie 2.3 de ce procès-verbal.

24 Ici, Hang dit ce qui suit:

25 "Beaucoup des frères et sœurs des travailleurs du chantier sont

1 malades et ont la fièvre."

2 Il a aussi fait rapport sur la situation relative aux ennemis
3 dans le secteur. Voici ce qu'il dit:

4 "Le long de la frontière thaïlandaise, surtout à prasat Preah
5 Vihear, il n'y a pas d'activité, mais ils envoient des espions,
6 des ressortissants thaïlandais, que nous avons capturés".

7 Ensuite, Hang indique ceci:

8 "Depuis janvier, près de cent personnes au total ont été
9 arrêtées."

10 Savez-vous quel sort a été réservé aux ressortissants thaïlandais
11 qui étaient soupçonnés d'être des espions et qui ont été capturés
12 à Preah Vihear. Où ont-ils été emmenés et que leur est-il arrivé?

13 R. Je ne connaissais pas la situation pour ce qui est de
14 l'arrestation de Thaïlandais. Je savais qu'il y avait ce qu'on
15 appelait les "Thaïs rouges", qui installaient des bases dans
16 cette région. Mais, pour les autres Thaïs, je n'en savais rien.

17 [10.14.01]

18 Q. À cette même réunion, Hang a fait rapport aux dirigeants du
19 Parti à Phnom Penh selon quoi près de cent personnes avaient été
20 arrêtées depuis janvier.

21 Je vous renvoie à la réponse 14 de votre procès-verbal
22 d'audition. Ici, voici ce que vous déclarez, je cite:

23 "Quand Ta Hang était président du secteur, il y a eu aussi
24 l'arrestation d'enseignants, de fonctionnaires et de cadres qui
25 avaient certaines tendances politiques. Cependant, ces

25

1 arrestations ont été de faible ampleur."

2 Fin de citation.

3 Quand vous dites que des fonctionnaires ont été arrêtés pendant
4 que Hang était secrétaire du secteur, à qui faites-vous
5 référence?

6 R. D'après mes souvenirs, c'était le chef de village de Svay
7 Damnak, qui s'appelait Khim. Lui a été arrêté. Ça, c'était fin
8 75. Plus tard, un enseignant a été arrêté également. Je le
9 connaissais. Ça, c'était en 1969. À ce moment-là, certains
10 d'entre eux ont été arrêtés.

11 [10.15.48]

12 Q. Vous dites que certaines des personnes arrêtées... et des cadres
13 qui avaient certaines tendances politiques. Qu'entendez-vous par
14 là?

15 R. Pour ce qui est des questions politiques, cela dépendait de
16 leur statut politique sous le régime de Lon Nol. C'est à ça que
17 je fais référence quand je parle de certaines tendances
18 politiques. Je fais référence à leur statut sous le régime
19 précédent.

20 M. LYSAK:

21 J'aimerais présenter au témoin le document E3/874. C'est un
22 télégramme adressé par Hang aux Frères, avec copie aux Frères
23 Nuon, Khieu, Van, au bureau et à la documentation, en date du 18
24 mars 1976.

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Je vous en prie. Allez-y.

2 Veuillez remettre ce document au témoin.

3 [10.17.56]

4 M. LYSAK:

5 Monsieur le témoin, j'attire votre attention sur la partie numéro

6 2. Il est question d'un rapport sur un dénommé Phoeun (phon.).

7 Je cite:

8 "Durant la nuit du 14 juillet, au moment où le chef de la région
9 était parti à Phnom Penh et où les gens de l'unité du commerce
10 étaient sur le chantier du barrage de Khleang (phon.), Phoeun
11 (phon.) est resté à la maison; il a menacé de violer les femmes
12 de combattants de l'unité de commerce, qui étaient cinq. Ces
13 femmes étaient enceintes. Un combattant est arrivé. Il a surpris
14 Phoeun (phon.) en train de violer sa femme. Il est allé informer
15 les camarades du Comité du commerce."

16 Plus bas:

17 "D'après l'analyse du chef de la région et des gens de la branche
18 commerciale, Phoeun (phon.) ..."

19 [10.19.13]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Monsieur le coprocurateur, la défense de Khieu Samphan souhaite
22 soulever une objection. La parole lui est donnée.

23 Me KONG SAM ONN:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 L'Accusation devrait procéder de la manière usuelle.

1 Il doit d'abord demander au témoin si celui-ci connaît ce
2 document. C'est seulement après qu'il peut citer un extrait, en
3 l'occurrence, un extrait assez long.

4 M. LYSAK:

5 Il y a une exception qui a été acceptée et qui concerne les
6 rapports portant sur les régions dont le témoin était
7 responsable.

8 Ici, le témoin peut donc déposer sur des rapports qui sont
9 directement en rapport avec les informations qu'il possède. Or,
10 ce rapport concerne des événements de l'unité du commerce du
11 secteur 103.

12 Dans le passé, nous avons déjà été autorisés à procéder de la
13 sorte, autrement dit, les témoins peuvent déposer sur des
14 télégrammes ou des rapports lorsque ceux-ci traitent de questions
15 au sujet desquelles ces témoins possèdent des informations.

16 [10.20.48]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 La parole est à la Défense.

19 Me VERCKEN:

20 Très rapidement, pour dire que M. le témoin a contesté avoir été
21 responsable de région au niveau du bureau du commerce et que,
22 s'il s'agit juste de l'interroger sur l'événement qui est relaté
23 dans ce document, M. le procureur peut le faire.

24 Ce à quoi nous nous opposons, c'est qu'on lui impose un document
25 comme s'il le connaissait, sans même lui demander et lui poser la

1 question au préalable.

2 M. LYSAK:

3 Monsieur le Président, je voulais lire au témoin des extraits du
4 document pour ensuite lui demander s'il connaissait les questions
5 abordées dans le rapport, et ce, plutôt que de laisser le témoin
6 lire seul tout le document.

7 [10.21.44]

8 Il nous a paru plus efficace de le renvoyer aux parties du
9 document ayant trait à l'unité du commerce et le comité du
10 commerce, dont il a déclaré avoir été membre.

11 (Discussion entre les juges)

12 [10.22.55]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 La Chambre considère qu'il s'agit ici d'un cas particulier,
15 puisque les questions traitées sont en rapport avec le travail
16 concernant le témoin, à savoir le bureau du commerce. C'est
17 également lié au contenu du télégramme. C'est pourquoi la Chambre
18 souhaite connaître l'extrait pertinent du télégramme.

19 L'Accusation, vous pouvez poursuivre. Vous pouvez donner lecture
20 des parties pertinentes de ce télégramme.

21 [10.23.51]

22 M. LYSAK:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Je faisais référence à une partie se trouvant au milieu de la
25 deuxième partie du document:

29

1 "D'après l'analyse du chef de la région et des gens de la branche
2 commerciale, Phoeun (phon.)est incapable d'observer la ligne
3 socialiste. Il y est opposé."

4 Ensuite, vers la fin, au dernier paragraphe, je cite:

5 "Les commentaires de tous concordent avec le chef de la région
6 pour dire que Phoeun (phon.) n'a plus de... n'est plus un
7 révolutionnaire. Il est irrécupérable. Il ne pourra que continuer
8 à nous trahir. En plus de la trahison de la ligne socialiste
9 précitée, il faut rechercher les traîtres, leurs liens et leur
10 origine."

11 Ensuite, le rapport présente une demande de conseil au Parti.

12 Voici ma question: vous rappelez-vous cet indicent?

13 Qui était ce "Khoeun" (phon.)?

14 M. PROM SOU:

15 R. Ce n'était pas Khoeun (phon.), mais bien Phean.

16 C'était un membre d'une minorité ethnique qui était responsable
17 de la section du commerce. En ce qui concerne l'arrestation de
18 cette personne, moi, à l'époque, je travaillais dans les
19 rizières.

20 Le processus de sélection était achevé. Il s'agissait de séparer
21 les bons des mauvais éléments, donc je connaissais ce type de
22 problème.

23 [10.26.02]

24 L'adjoint du commerce a fait arrêter ce Frère Phean et l'a envoyé
25 au centre de sécurité du secteur, qui relevait de Bong Hang... en

30

1 fait, c'était lié à Bong Rit et au conflit au bureau du commerce,
2 à Rovieng. Il a fait un rapport au Comité central en demandant
3 son avis. C'est ainsi que j'ai compris les choses.

4 Q. Pour être bien au clair, la personne dont il est question dans
5 ce rapport, c'est celle que vous avez précédemment identifiée
6 comme étant Phean, qui était responsable du bureau du commerce,
7 est-ce exact?

8 R. C'est exact. Phean était le président du bureau.

9 [10.27.13]

10 Q. Vous souvenez-vous de ce qui est arrivé à Phean après que ce
11 rapport eut été envoyé aux dirigeants à Phnom Penh?

12 R. Après son arrestation, il a été placé en détention au centre
13 de sécurité. Après ce rapport, ce Phean a disparu.

14 M. LYSAK:

15 Monsieur le Président, j'aimerais passer à un autre document. Je
16 peux poursuivre ou bien m'arrêter pour observer la pause
17 matinale. À vous de voir.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci.

20 Le moment est venu d'observer une courte pause. L'audience
21 reprendra dans 15 minutes, à 10h45.

22 L'Accusation et les coavocats principaux se voient informés que
23 l'audience sera suspendue à 11h50, car l'audience de l'après-midi
24 commencera à 13h20, par vidéoconférence.

25 Par ailleurs, la pause du matin a été quelque peu écourtée. Elle

31

1 durera seulement 15 minutes.

2 Huissier d'audience, veuillez apporter votre assistance au témoin
3 pendant la pause et le ramener dans le prétoire pour 11 heures
4 moins le quart.

5 Suspension de l'audience.

6 (Suspension de l'audience: 10h29)

7 (Reprise de l'audience: 10h47)

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Reprise de l'audience.

10 La parole est rendue à l'Accusation pour poursuivre son
11 interrogation du témoin. Allez-y.

12 M. LYSAK:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Q. Monsieur le témoin, je vais vous interroger maintenant
15 concernant un autre document portant la cote E3/1091.

16 Il s'agit du télégramme numéro 53, envoyé de la zone 801 au
17 Comité 870, le 23 août 1977, je cite:

18 "Conformément... suite à la décision du Parti qui m'a ordonné
19 d'aller travailler dans la région 103 pendant un moment, je
20 voudrais rendre compte de mes activités. Je suis allé travailler
21 pendant une durée de 10 jours. Je me suis rendu dans cinq
22 districts. Le district de Tbaeng, de Kuleaen, de Sangkom Thmei,
23 de Rovieng et de Choam Khsant. J'ai organisé des assemblées dans
24 chacun de ces districts avec des chefs de districts, des chefs de
25 communautés, des personnes qui travaillaient dans différents

1 bureaux du district. Dans ces assemblées, j'ai parlé de et
2 présenter la ligne politique du Parti."

3 [10.49.43]

4 Monsieur le témoin, lors de votre audition, vous mentionnez un
5 certain Kang Chap, alias Sae. Pouvez-vous nous dire qui était
6 Sae?

7 M. PROM SOU:

8 R. Sae, c'était bien Kang Chap, président de la nouvelle zone
9 Nord, à Siem Reap. À l'intérieur de cette zone, il y avait les
10 bureaux 801 et 803.

11 Q. Vous rappelez-vous si Kang Chap est venu travailler au secteur
12 103 en 1977 pendant trois journées où il a organisé des réunions
13 avec des cadres de districts?

14 R. Kang Chap a été nommé président de la zone, et à cette
15 occasion c'est Nuon Chea qui a présidé cette réunion, et c'est
16 ainsi que je l'ai connu.

17 Q. Très bien.

18 Je vais vous poser quelques questions concernant la réunion à
19 laquelle Nuon Chea a assisté dans quelques instants.

20 Mais, avant cela, il y a un autre document que je voudrais vous
21 soumettre, le document E3/1144.

22 C'est un télégramme envoyé par Kang Chap, alias Sae, au Comité
23 870, le 5 septembre 1977, envoyé en copie à l'Oncle Nuon, au
24 Frère Van, au Frère Vorn et au Frère Khieu.

25 [10.52.20]

33

1 À la fin de la première section de ce télégramme, on trouve un
2 rapport concernant la situation de l'ennemi intérieur, où Sae
3 indique la chose suivante, je cite:

4 "Dans les bases, bureaux, ministères et bureaux militaires, nous
5 avons démasqué de nombreux ennemis qui se sont enfouis à
6 l'intérieur grâce à des activités d'espionnage ou des opérations
7 de trahison contre-révolutionnaire. Ces ennemis sont des
8 fonctionnaires, policiers, anciens soldats de l'ancien régime, et
9 nous les avons découverts au fur et à mesure."

10 Fin de citation.

11 Tout d'abord, est-ce que les anciens fonctionnaires, policiers et
12 soldats du régime de Lon Nol étaient considérés comme des ennemis
13 du PCK?

14 R. D'après ce que j'en sais, après que Kang Chap "ait" été nommé
15 président de la zone, certains cadres ont été arrêtés. J'ai
16 rassemblé ces cadres ainsi qu'une personne handicapée. Nous les
17 avons accompagnés dans la forêt... en fait, nous étions à cet
18 endroit et nous n'étions pas très au courant de ce qui s'est
19 passé dans le district.

20 [10.54.27]

21 Q. Pendant la période du Kampuchéa démocratique, d'avril 1975
22 "au" janvier 79, dans le secteur 103, a-t-on tenté d'identifier
23 des personnes liées à l'ancien régime de Lon Nol?

24 R. Après le 17 avril, les anciens soldats et fonctionnaires de
25 Lon Nol sont restés dans les coopératives, ou certains ont été

1 envoyés dans des centres de production.

2 À ma connaissance, il n'y a pas eu de purge à l'encontre de ces
3 personnes. Ils ont été regroupés dans différents sites de
4 production. C'est tout ce que je savais.

5 Q. Merci, Monsieur le témoin.

6 J'en viens maintenant au sujet que vous avez abordé il y a
7 quelques instants, une réunion pour la nomination du nouveau chef
8 de la zone... ou la réunion pour création de la nouvelle zone Nord
9 présidée par Nuon Chea. Pouvez-vous nous dire où et à quel moment
10 s'est tenue cette réunion?

11 R. D'après mes souvenirs, à l'époque, je travaillais près du
12 bureau du secteur dans le village de Tumloab. Et, au bureau du
13 secteur, il y avait un endroit pour tenir des réunions. On m'a
14 convoqué pour participer à ces réunions, ainsi que des chefs de
15 divers échelons.

16 [10.57.06]

17 Nuon Chea a annoncé la nomination de Kang Chap comme président de
18 la zone. Les secteurs n'étaient plus autonomes suite à la
19 création de cette zone pour la région de Siem Reap. Cette réunion
20 a été... probablement à la fin de l'année 1977.

21 Q. Et pendant combien de temps Nuon Chea est-il intervenu lors de
22 cette réunion?

23 R. La réunion a duré une matinée simplement, et, après la
24 réunion, aucun déjeuner n'était organisé pour les participants.
25 Nous sommes tous rentrés déjeuner à notre endroit habituel, à

1 l'exception des cadres qui venaient de plus loin. Certains
2 d'entre eux ont déjeuné chez moi.

3 Q. Pendant cette réunion d'une matinée, pendant combien de temps
4 Nuon Chea a-t-il parlé?

5 R. Pendant la matinée, il a peu parlé. Il a parlé de
6 l'intégration des secteurs au centre de la nouvelle zone, de la
7 production de riz - 3,5 à 7 tonnes par hectare... qu'il fallait
8 tous travailler dur pour construire les barrages et aussi
9 produire de l'engrais.

10 [10.59.24]

11 Il a aussi parlé de nominations d'autres chefs de secteur, mais
12 il y avait des réunions confidentielles auxquelles je n'étais pas
13 habilité à assister.

14 Q. Lors de la réunion où vous étiez présent, Nuon Chea a-t-il
15 parlé de la situation concernant les ennemis, par exemple la
16 présence d'agents de la CIA et du KGB?

17 R. D'après mes souvenirs, il en a parlé. Il a dit que, nous, la
18 base, on devait rester vigilants, puisque l'ennemi était actif et
19 rongait de l'intérieur, mais il n'en a parlé que brièvement. En
20 revanche, il a longuement parlé de la production de riz et
21 l'augmentation de 3,5 à 7 tonnes par hectare et de l'organisation
22 de la zone.

23 Q. Pourriez-vous préciser ce qu'il a dit sur la production de riz
24 et le rendement de 3,5 à 7 tonnes par hectare? A-t-il fixé des
25 objectifs de rendement pour le secteur? Qu'a dit Nuon Chea sur la

36

1 production de riz?

2 [11.01.20]

3 R. Pour parvenir à un rendement allant de 3,5 à 7 tonnes par
4 hectare, il fallait transformer les conditions de vie pour qu'il
5 y ait suffisamment de nourriture produite dans le secteur.

6 Il a dit que la production du riz dans le secteur était tout
7 juste suffisante et qu'avec les évacués de Phnom Penh cela
8 constituait un poids supplémentaire. Il a donc encouragé à
9 augmenter la production pour la faire passer à 3,5 ou 7 tonnes
10 par hectare.

11 Ainsi, disait-il, chacun dans le secteur pourrait manger trois
12 repas par jour et avoir un dessert tous les dix jours. Voilà ce
13 qu'il a dit sur la production de riz.

14 Quant au rendement de 3,5 à 7 tonnes par hectare, il n'a pas
15 parlé d'un excédent. Il a parlé uniquement du fait qu'il fallait
16 produire assez pour la population du secteur. Il n'y avait pas de
17 route permettant d'acheminer un éventuel excédent vers
18 l'extérieur.

19 Q. Comment saviez-vous que l'orateur était Nuon Chea?

20 R. Parce que j'étais à la réunion en personne. Pendant la pause,
21 il est venu près de moi et de ceux de mon unité. Il y avait aussi
22 un cuisinier, et donc je savais que c'était lui.

23 Q. À l'époque, saviez-vous quelles étaient les fonctions de Nuon
24 Chea?

25 [11.04.04]

1 R. D'après ce que je savais et d'après ce qui avait été annoncé à
2 la radio, il était président de l'Assemblée du Kampuchéa
3 démocratique.

4 Q. À la réponse numéro 10 de votre procès-verbal d'audition, vous
5 avez aussi dit qu'après la réunion publique à laquelle vous avez
6 assisté il y a eu ce que vous appelez une "réunion secrète",
7 tenue en présence seulement de Nuon Chea, de Kang Chap et de deux
8 cadres qui avaient été emmenés de la zone Sud-Ouest pour
9 reprendre les rênes, Ta Khim et Ta Saroeun.

10 Comment saviez-vous qu'une telle réunion secrète avait eu lieu en
11 présence de Nuon Chea et de ces autres gens?

12 R. C'était le fruit de ma propre analyse. J'étais au courant de
13 la réunion au niveau de la zone. Pour ce qui est du niveau du
14 secteur, par contre, et pour ce qui est de Khim et de Saroeun,
15 qui devaient prendre en charge le secteur après la disparition de
16 Ta Hang, je ne connaissais pas les détails quant au lieu de la
17 réunion ou quant au nombre de participants.

18 [11.05.56]

19 Q. Dans cette même réponse numéro 10, vous dites qu'après la
20 réunion dirigée par Nuon Chea il y a eu une série d'arrestation,
21 et ici je cite: "Arrestation de Bong Hang et d'autres personnes
22 du secteur 103".

23 Combien de temps après la réunion avec Nuon Chea Hang a-t-il
24 disparu?

25 R. C'était peu de temps après la réunion que Hang a disparu. Les

38

1 arrestations ont commencé. Des cadres ont été arrêtés dans toutes
2 les unités, y compris au bureau du secteur.

3 Les familles, les parents, les enfants de Hang ont été arrêtés
4 aussi. En fait, on ne savait pas que c'était des arrestations.

5 Ces gens ont été emmenés dans un véhicule, puis ils ont disparu.

6 Q. J'aimerais qu'il soit acté de ce qui suit: le témoin a dit que
7 la réunion avec Nuon Chea avait eu lieu fin 77 et que Hang avait
8 été arrêté peu après la réunion.

9 Je vous renvoie au document E3/342. C'est la liste de prisonniers
10 révisée du Bureau des coprocurateurs concernant S-21. Je vous
11 renvoie à l'entrée numéro 220. On voit que Bou Phat, alias Hang,
12 secrétaire du secteur 103, est entré à S-21 le 3 janvier 1978.

13 [11.08.00]

14 À présent, j'aimerais renvoyer le témoin...

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Témoin, veuillez attendre.

17 La parole est à la défense de Nuon Chea.

18 Me KOPPE:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Je me demande ce que cela apporte à cette réunion - je parle donc
21 de ce document. Nous sommes là pour interroger un témoin et pas
22 pour présenter des éléments de preuve ni pour faire acter quoi
23 que ce soit ou pour établir un lien entre une réunion et une
24 arrestation.

25 À ce stade, cela n'est pas de mise. Je demande donc que cette

1 partie du procès-verbal soit biffée.

2 [11.09.11]

3 M. LYSAK:

4 Déjà dans le passé, des objections ont été faites et la Chambre a
5 dit que, quand nous avons des documents pertinents, c'était le
6 bon moment pour les notifier.

7 C'est un document qui vient étayer ce qu'a dit le témoin, puisque
8 cela permet d'étayer la chronologie exposée par le témoin, c'est
9 pourquoi nous voulons qu'il... que ce document soit acté. Cela a
10 déjà été fait dans le passé. Cette objection a déjà été faite;
11 elle a été rejetée.

12 (Discussion entre les juges)

13 [11.10.19]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Ce type de présentation de pièces a déjà été autorisé dans le
16 passé. Des objections identiques de la Défense ont déjà été
17 rejetées. Par conséquent, l'Accusation peut poursuivre.

18 [11.10.45]

19 M. LYSAK:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Q. J'aimerais donner lecture d'une lettre d'une déclaration
22 rédigée par Hang, secrétaire du secteur 103, le matin du 5
23 janvier 78, juste après son arrestation.

24 Il s'agit d'une déclaration dans laquelle il demande aux
25 dirigeants du Parti de le relâcher. Il dit ne pas être un

1 traître.

2 C'est le document E3/2470. L'extrait se trouve à la page
3 suivante: en khmer: 00296593 et 94; en anglais: 00768226 et 27;
4 et, français: 00842846 et 47.

5 Ici, voici ce qu'écrit Hang, je cite:

6 "Cher Parti et chers Frères respectés et bien-aimés chefs du
7 Parti, je vous demande de me faire justice. Jamais je n'ai eu la
8 moindre intention de trahir le Parti. Je n'ai jamais assisté à
9 des discussions avec des traîtres. Le Parti peut examiner mon
10 parcours. Il verra que je ne suis pas un traître. J'implore le
11 Parti de m'épargner."

12 Dans le paragraphe précédent, Hang évoque les raisons qui ont pu
13 conduire à cette erreur que constitue d'après lui son
14 arrestation, je cite:

15 [11.12.57]

16 "Au cours de la première assemblée de la zone 801, le Frère
17 numéro 2 est venu la présider. À la réunion, quand le Frère a
18 mentionné la perte de dizaines de milliers de mètres de câbles
19 électriques, je me suis inquiété. Je me suis... que le Frère
20 pouvait être contrarié et me soupçonner à ce sujet.

21 Toujours au cours de cette formation de cette année, certains se
22 sont demandés pourquoi la rizerie tombait souvent en panne, et
23 celui qui a dit ça, en s'exprimant, m'a regardé. Même si cela m'a
24 fait peur, je n'ai jamais pensé que le Parti m'arrêterait au
25 motif de ma trahison."

41

1 Dans ce document, Hang parle d'une première assemblée de la zone
2 801. Vous venez de parler d'une réunion en présence de Nuon Chea.
3 Cette réunion, était-ce la première assemblée de la zone 801?

4 [11.14.38]

5 M. PROM SOU:

6 R. Je n'en sais rien. La réunion ne rassemblait pas les comités
7 de zone, mais bien tous les dirigeants des secteurs concernant la
8 désignation de la zone.

9 Q. À la réunion à laquelle vous avez assisté en présence de Nuon
10 Chea, est-ce que Hang était présent lui aussi?

11 R. D'après mes souvenirs, tous les anciens cadres du secteur 103
12 étaient présents, y compris Hang.

13 Tous les représentants des différents bureaux du secteur 103
14 étaient présents.

15 Q. J'aimerais passer à d'autres messages concernant la première
16 partie de l'année 78.

17 Tout d'abord, E3/918. C'est un télégramme envoyé par Sae,
18 secrétaire de zone, au Comité 870 avec copie à l'Oncle, Oncle
19 Nuon, Frère Van, Frère Vorn, Frère Khieu, bureau et archives, en
20 date du 10 janvier 1978, environ une semaine après l'arrestation
21 de Hang.

22 Dans ce document, le secteur 103 est mentionné dans les trois
23 derniers paragraphes. Je vais vous lire un extrait de
24 l'avant-dernier paragraphe.

25 [11.17.00]

1 Ici, Sae fait rapport aux dirigeants de Phnom Penh. Je vais
2 citer:

3 "D'après l'exposé des camarades de la commune au cours de la
4 session d'étude, on a appris que cette année, dans le secteur de
5 Preah Vihear, dans la plupart des endroits, la disette règne
6 parce qu'il y a eu beaucoup de riz repiqué, mais 'le' qualité
7 était mauvaise, avec à la clé une mauvaise récolte."

8 Qu'en est-il, d'après vos souvenirs, de la disette dans le
9 secteur 103, en janvier 78?

10 R. À ma connaissance, fin 77 ou début 78, je suis allé dans la
11 forêt pour surveiller du bétail. Je n'étais donc pas en contact
12 avec la base, pour ce qui est de l'arrestation de cadres ou de
13 combattants envoyés ultérieurement à Siem Reap.

14 Toutefois, alors que j'étais dans les bases, alors que je
15 m'occupais du bétail, j'ai pu observer certaines choses. Depuis
16 le début, dans la province de Preah Vihear, il n'y avait
17 absolument pas eu de disette. Certes, parfois, le riz venait à
18 manquer à... dans tel ou tel district, mais dans ce cas-là ce
19 district recevait du riz d'un autre district.

20 [11.19.11]

21 En cas de pénurie de riz, bien sûr, parfois, les gens devaient
22 manger des pommes de terre pour compenser cette pénurie de riz.
23 Voilà la situation telle que je la connaissais. À part cela, je
24 ne peux rien dire d'autre.

25 Q. Il y a quelques minutes, vous avez dit que Nuon Chea avait

1 parlé de l'accroissement de la production de riz pour la faire
2 passer de 3,5 hectares... tonnes par hectares à 7 tonnes par
3 hectare.

4 D'après votre expérience à Preah Vihear, était-il possible de
5 produire 7 acres (sic) de riz par hectare [dit le procureur]?

6 R. D'après mes observations, pour ce qui est de la production de
7 sept 7 tonnes par hectare, cela était possible uniquement avec
8 deux récoltes par an et avec une irrigation rendue possible par
9 un barrage. Sans cela, cet objectif était impossible à réaliser.

10 [11.20.37]

11 À Kuleaen, à Chhaeb ou Kang Saen (phon.), la production de riz a
12 été bonne. Là-bas, on a pu avoir un rendement d'environ 3 tonnes
13 par hectare. Mais, là où je travaillais, nous avons fait la
14 récolte deux fois par an et nous sommes presque parvenus à
15 l'objectif fixé. Mais c'était un terrain d'altitude, ce qui
16 n'était pas le cas Kuleaen et de Banteay Meanchey.

17 Et donc nous n'avons pas pu atteindre l'objectif. Certains
18 villageois ne faisaient qu'une récolte par an, donc le rendement
19 n'était pas très grand.

20 À O Damnak (phon.), un barrage a été construit, mais il ne
21 permettait pas encore d'irriguer les terres. Il y avait encore un
22 autre barrage dans le district de Tumloab. Dans certains
23 districts, s'il y avait deux récoltes par an et s'il y avait
24 assez d'engrais, on pouvait atteindre cet objectif.

25 Q. Dans le même rapport, en date du 10 janvier 78, dans ce

1 télégramme adressé par Sae au Comité 870, document E3/918, au
2 dernier paragraphe, Sae évoque le projet d'aller dans le secteur
3 103.

4 [11.22.32]

5 Il indique avoir désigné un certain camarade Bun Chan comme son
6 assistant dans le secteur 103. Ensuite, il fait rapport aux
7 dirigeants de Phnom Penh. Il dit que quand il ira dans le secteur
8 103 il enverra de nouveaux crocodiles à l'organisation, et il
9 dit: "Je vous prie de les réceptionner".

10 Selon le vocabulaire en usage à l'époque, pouvez-vous expliquer à
11 quoi renvoient ces "crocodiles" qui seraient envoyés à
12 l'organisation?

13 R. Je ne connaissais pas l'existence de ce document. Je ne sais
14 rien non plus concernant cette question de "crocodile". Je ne
15 comprends pas.

16 Q. J'aimerais vous interroger sur un autre document, document
17 E3/1077. Il s'agit d'un télégramme, 18 avril 78, adressé par le
18 secrétaire de zone Sae au Comité 870, avec copie à l'Oncle, Oncle
19 Nuon, Oncle Van, Oncle Vorn.

20 [11.24.17]

21 Dans la première partie de ce rapport adressé au Comité 870, il
22 est question de la situation des ennemis. On y trouve le passage
23 suivant:

24 "La base des traîtres se trouve dans les monts Dangrek. Nous
25 avons pris des mesures pour les retrouver et les détruire. Avant,

45

1 la clique d'In Tam avait l'appui des traîtres du secteur 103,
2 dont Hang était le chef, mais nous avons arrêté Hang et tous ses
3 acolytes, dans le district de Choam Khsant et dans l'unité
4 militaire du secteur 103. Après cela, le groupe d'In Tam est
5 privé de tout soutien."

6 Voici ma question: qui était In Tam?

7 R. Je crois savoir qu'In Tam était à prasat Preah Vihear. Prasat
8 Preah Vihear a été libéré en juillet. Après 75, le groupe d'In
9 Tam a cessé d'exister. Il ne restait que certains vestiges de ses
10 forces, lesquels sont restés dans différents villages, mais il
11 n'y avait pas de concentration de force dans les monts Dangrek.
12 En réalité, avant 75 et avant la libération, là, oui, parfois,
13 ils se sont livrés à certaines activités.

14 [11.26.24]

15 Q. Je passe au dernier document.

16 Je vais demander au témoin s'il reconnaît les noms figurant en
17 première page du document. C'est E3/175. C'est une copie en
18 couleur. Il y a aussi E3/3563, qui est une version intégrale du
19 même document.

20 J'aimerais, Monsieur le Président, présenter ces deux documents
21 au témoin pour voir s'il reconnaît les personnes citées.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je vous en prie.

24 Huissier d'audience, veuillez remettre ce document au témoin.

25 M. LYSAK:

46

1 Q. Je vous renvoie à la lettre d'accompagnement. C'est une lettre
2 manuscrite du secrétaire de zone Sae, adressée au Comité 870, en
3 date du 17 avril 1978. Je vais lire:

4 "Au Comité 870, respecté et bien-aimé, je veux envoyer les
5 réponses... de Seuy, alias Phang, sécurité du secteur 103, pour que
6 le Comité examine cela et s'en serve pour débusquer les ennemis
7 infiltrés de l'intérieur."

8 [11.20.34]

9 Dans la marge, à gauche, il y a une annotation qui dit: "A
10 suivre".

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

12 L'interprète signale qu'il n'a pas saisi le premier nom cité.

13 M. LYSAK:

14 Q. Il y a en lettre d'accompagnement les aveux de ce cadre
15 identifié comme un cadre du commerce du secteur 103, basé à Phnom
16 Penh. Connaissiez-vous cette personne?

17 M. PROM SOU:

18 R. Je ne connais pas le vrai nom de cette personne, mais je
19 connais son surnom qui est Khon. Khon travaillait avec le
20 camarade Phean.

21 Q. Est-ce que Khon travaillait à Phnom Penh au bureau du commerce
22 du secteur 103 ou bien travaillait-il à Preah Vihear?

23 R. Au début, il était à Preah Vihear, ensuite, il est venu à
24 Phnom Penh.

25 Q. Dernière question avant de laisser la parole aux parties

1 civiles.

2 Dans ce document, il y a une liste de personnes. C'est à la fin
3 des aveux et... le numéro 37, on trouve Sou, membre du commerce
4 103, autrement dit vous-même. Avez-vous jamais été informé du
5 fait que vous aviez été dénoncé par ce Khon ou par d'autres
6 cadres du secteur 103?

7 [11.31.02]

8 R. Après l'arrestation de Hang, j'ai dû rester dans la forêt et
9 je n'avais pas connaissance de cette liste, mais je connais les
10 noms figurant sur cette liste, dont le dénommé Fa et Doeun. C'est
11 tout.

12 M. LYSAK:

13 J'arrive à la fin de mes questions.

14 Je vous remercie, Monsieur Prom Sou.

15 Monsieur le Président, nous n'avons plus de question pour le
16 témoin.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci.

19 La parole est maintenant aux coavocats principaux des parties
20 civiles, qui pourront interroger le témoin. Vous avez la parole.

21 INTERROGATOIRE

22 PAR Me PICH ANG:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Pendant le temps qu'il reste, Me Beini Ye va interroger le
25 témoin, mais d'abord ça sera mon tour.

1 Je suis Me Pich Ang, coavocat pour les parties civiles.

2 Bonjour, Monsieur Prom Sou.

3 [11.32.38]

4 Q. J'ai une question concernant les événements à Stueng Saen, à

5 Kampong Thom. Vous avez dit que des personnes étaient

6 transportées par bateau. Combien de bateaux ont été employés pour

7 les transporter?

8 M. PROM SOU:

9 R. Je ne crois pas avoir eu connaissance du nombre de bateaux

10 utilisés pour transporter ces gens, ni la fréquence des

11 transports. J'étais responsable simplement de la distribution de

12 matériel et de vivres pour ces évacués, dans le cadre du bureau

13 du commerce.

14 Q. Merci.

15 Vous avez dit qu'environ 3000 personnes ont été évacuées de Phnom

16 Penh. Vous rappelez-vous quel âge avaient ces évacués?

17 R. Ils étaient d'âges divers. Il y avait des adultes, des

18 personnes âgées, de jeunes enfants. C'était des gens de toutes

19 origines et d'âges divers.

20 [11.34.29]

21 Q. Merci.

22 En arrivant à Kampong Thom, ces évacués étaient-ils déjà sur

23 place lorsque vous êtes venu les accueillir?

24 R. Les évacués sont arrivés à Kampong Thom à plusieurs moments

25 différents. La première fois que je suis allé les accueillir, il

1 n'y en avait qu'une partie. Les gens continuaient à arriver et
2 nous devions distribuer des vivres et le refaire par la suite.

3 Q. Lorsque votre groupe est arrivé à Kampong Thom pour distribuer
4 des vivres auprès de ces personnes, quelles étaient vos
5 impressions concernant la nourriture à la disposition de ces
6 personnes? Était-ce suffisant?

7 R. Lorsque je les ai vus, il n'y avait pas beaucoup de nourriture
8 à leur disposition. Ce n'était pas abondant, mais c'était
9 adéquat. Nous avons dû leur porter plus de nourriture.
10 On pouvait, par exemple, pêcher des poissons dans la rivière pour
11 les nourrir.

12 [11.36.38]

13 Q. Je regrette, je n'ai peut-être pas été clair, raison pour
14 laquelle vous n'avez pas répondu à ma question.

15 Ma question est la suivante: lorsque les évacués attendaient
16 votre groupe et votre accueil, en attendant, avaient-ils
17 suffisamment à manger?

18 R. À ma connaissance, la nourriture ne manquait pas. Ces évacués
19 étaient mieux lotis que les villageois de Kampong Thom pendant la
20 période de l'évacuation. C'était mon impression.

21 Q. Combien de temps fallait-il pour évacuer ces personnes de
22 Phnom Penh jusqu'à Kampong Thom? Et combien de temps vous a-t-il
23 fallu pour les transférer vers leurs destinations respectives à
24 partir de Kampong Thom?

25 R. Pour aller de Phnom Penh à Kampong Thom par bateau, il faut un

50

1 certain temps, mais je ne sais pas combien de temps. Ils étaient
2 reçus à l'hôtel de Stueng Saen, d'où ils étaient ensuite
3 transférés au district de Rovieng. Si nos camions ne tombaient
4 pas en panne en chemin, il fallait une journée entière pour les
5 transférer de cet hôtel vers le district de Rovieng.
6 Après 1975, les routes n'étaient pas en trop mauvais état, donc
7 nous pouvions nous déplacer en camion pour transporter ces
8 évacués. Même si certaines parties de la route étaient en mauvais
9 état, la plupart du temps la route était suffisamment en bon état
10 pour les transporter.

11 [11.39.51]

12 Q. Est-ce que les évacués transférés à Rovieng ont été classés
13 dans des groupes ou dans des types différents?

14 R. Dans le secteur 103, il n'y a pas eu de classification des
15 gens. Ils étaient accompagnés et envoyés pour vivre aux côtés du
16 Peuple de base, et c'était harmonieux. Les membres du Peuple
17 nouveau et du Peuple de base arrivaient à vivre ensemble
18 harmonieusement. S'ils tombaient malades, ils s'entraidaient.
19 S'il n'y avait pas assez à manger, le bureau du commerce les
20 aidait. Il n'y avait pas du tout de difficultés.

21 Q. J'ai une dernière question au sujet de cette évacuation.
22 Quelles étaient vos impressions concernant les moyens de
23 subsistance des évacués, aussi bien lorsque vous les avez vus à
24 Kampong Thom que comparé à ce que vous avez observé dans les
25 coopératives de Rovieng? En fait, j'aimerais savoir quel était

51

1 votre sentiment concernant leurs conditions de vie: avaient-elles
2 changé entre le moment où vous les avez vus pour la première fois
3 et deux années plus tard?

4 [11.42.16]

5 R. Pour les évacués qui n'étaient pas malades pendant
6 l'évacuation, ils n'ont pas eu de problèmes. Ils étaient dans les
7 mêmes conditions que le Peuple de base. Le seul problème était
8 lors d'un incident ou... ou lorsque les gens étaient envoyés vers
9 un village nouvellement créé, où ils étaient laissés dans des
10 conditions très difficiles.

11 Q. Merci, Monsieur le témoin.

12 J'ai une toute dernière question. Vous avez dit que le secteur
13 103 était autonome. Si l'on compare le secteur 103 avec d'autres
14 secteurs et avec le Centre, pouvez-vous expliquer pourquoi le
15 secteur 103 est resté autonome?

16 R. Le secteur 103 était un secteur autonome qui ne dépendait pas
17 du Centre... ou, plutôt, qui ne dépendait pas des zones,
18 contrairement à d'autres secteurs, comme le secteur 106.
19 Le secteur 103 rendait compte directement au Centre tandis que
20 les autres secteurs devaient rendre compte aux zones, qui, elles,
21 rendaient compte au Centre. Voilà l'explication simple de
22 l'autonomie du secteur 103.

23 [11.44.40]

24 Me PICH ANG:

25 Merci, Monsieur le témoin.

1 Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

2 J'aimerais céder la parole à Me Beini Ye.

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me YE:

5 Merci.

6 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges.

7 Bonjour, Monsieur Prom Sou. Je suis avocate internationale pour
8 les parties civiles. J'ai cinq minutes. J'ai quelques questions.

9 Q. Premièrement, une question dans la suite de ce que mon
10 confrère vient de vous demander.

11 Vous avez dit que les habitants de Phnom Penh ont rencontré des
12 difficultés seulement lorsqu'ils étaient envoyés vers ce nouveau
13 village où ils devaient procéder à des plantations. Pouvez-vous
14 nous expliquer pourquoi seul le Peuple nouveau venant de Phnom
15 Penh a été placé dans ce nouveau village et non pas des membres
16 du Peuple de base?

17 [11.45.54

18 M. PROM SOU:

19 R. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des évacués ont été placés
20 dans d'anciens villages, des villages existants. Cela faisait
21 partie de l'expérience des Khmers rouges, qui consistait à créer
22 de nouvelles bases de vie. C'était un essai. On voulait placer
23 des gens dans de nouvelles zones pour voir s'ils pouvaient y
24 vivre, mais après avoir rencontré des difficultés ils ont été
25 transférés dans les coopératives normales.

1 Q. Merci.

2 Vous avez également dit que les habitants de Phnom Penh étaient
3 contraints de partir de la ville en raison des problèmes de
4 sécurité. Avez-vous observé des habitants de Phnom Penh repartir
5 du secteur 103 pour rentrer à Phnom Penh pendant la période du
6 Kampuchéa démocratique?

7 [11.47.13]

8 R. Pendant la période du Kampuchéa démocratique, les évacués
9 n'étaient pas autorisés à rentrer à Phnom Penh. Par exemple,
10 pendant cette période, les évacués qui ont été envoyés à Preah
11 Vihear ne sont jamais retournés à Phnom Penh jusqu'en 1979 ou
12 après, lorsqu'un grand nombre d'entre eux sont rentrés à Phnom
13 Penh, mais certains sont restés à Preah Vihear parce qu'ils s'y
14 sont habitués.

15 Q. Ma dernière question concerne les étudiants cambodgiens
16 rentrés de l'étranger et envoyés au secteur 103 depuis Phnom
17 Penh. Savez-vous pourquoi ces étudiants ont été envoyés de Phnom
18 Penh au secteur 103?

19 M. PROM SOU:

20 R. Les petits-bourgeois et les membres d'autres classes qui ne
21 relevaient pas de la paysannerie devaient aller vivre aux côtés
22 des villageois pour apprendre ce qui était leur vie dans les
23 rizières.

24 [11.49.01]

25 Me YE:

54

1 Merci beaucoup. Je n'ai plus de questions, Monsieur Prom Sou. Je
2 vous souhaite un bon retour chez vous.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci.

5 Monsieur le témoin, votre déposition n'est pas terminée. Nous
6 allons suspendre l'audience et reprendre votre déposition demain
7 matin à 9 heures.

8 Monsieur Prom Sou, comme je l'ai déjà précisé, nous allons
9 reprendre votre déposition demain. Vous êtes donc prié de vous
10 représenter au prétoire à 9 heures demain.

11 Huissier d'audience, veuillez, en liaison avec l'unité d'appui
12 aux témoins, porter assistance au témoin et le reconduire au
13 prétoire demain à 9 heures.

14 Pendant l'audience de cet après-midi, la Chambre entendra le
15 témoin TCW-277 par vidéoconférence, ce témoin étant en France.

16 L'audience commencera à 13h30... jusqu'à 17 heures.

17 [11.50.44]

18 Les agents de sécurité devront raccompagner Khieu Samphan dans sa
19 cellule de détention temporaire et le reconduire ici à 13h30.

20 L'audience est suspendue.

21 (Suspension de l'audience: 11h50)

22 (Reprise de l'audience: 13h30)

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 L'audience est ouverte.

25 Comme précisé ce matin avant la pause, cet après-midi, la Chambre

55

1 entendra la déposition du témoin TCW-277 par vidéoconférence
2 depuis la France.

3 Greffier, le lien vidéoconférence est-il en place?

4 [13.31.38]

5 LE GREFFIER:

6 Monsieur le Président, le personnel technique signale que le lien
7 est bien en place, et le témoin attend l'appel de la Chambre.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Bonjour, Monsieur le témoin.

10 M. JULLIAN-GAUFRES:

11 Bonjour, Monsieur le Président.

12 INTERROGATOIRE

13 PAR M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci, Monsieur le témoin.

15 Q. Pourriez-vous décliner votre identité?

16 M. JULLIAN-GAUFRES:

17 R. Monsieur le Président, je m'appelle Philippe Jullian-Gaufres.

18 Je suis né le 24 février 1930, en France.

19 [13.32.58]

20 Q. Merci, Monsieur Philippe Gaufres.

21 Vous êtes témoin devant cette Chambre et vous devez prêter

22 serment conformément à votre religion. Êtes-vous d'accord?

23 R. Je suis d'accord pour prêter un serment laïc.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci.

56

1 Madame Miriam Mafessanti, veuillez permettre au témoin de prêter
2 serment conformément à sa religion.

3 LE GREFFIER:

4 Monsieur le témoin, pouvez-vous, s'il vous plaît, répéter après
5 moi?

6 M. JULLIAN-GAUFRES:

7 Je peux répéter après vous.

8 LE GREFFIER:

9 "Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la
10 vérité..."

11 [13.34.07]

12 M. JULLIAN-GAUFRES:

13 Excusez-moi. Je déclare solennellement...

14 LE GREFFIER:

15 "...que je dirai la vérité, toute la vérité, et rien que la
16 vérité."

17 M. JULLIAN-GAUFRES:

18 ...que je toute la vérité, rien que la vérité.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

21 Q. Monsieur Philippe Gaufres, le greffier nous informe que vous
22 n'avez pas de lien de parenté ni d'alliance avec des parties ou
23 parties civiles à ce dossier, d'après vos connaissances, ni aux
24 deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan. Est-ce exact?

25 [13.35.00]

1 M. JULLIAN-GAUFRES:

2 R. C'est exact, Monsieur le Président.

3 Q. Merci.

4 Nous tenons maintenant à vous informer de vos droits et de vos
5 obligations en tant que témoin.

6 Monsieur Gaufres, en tant que témoin devant cette Chambre, vous
7 êtes en droit de refuser de répondre à des questions qui
8 risqueraient de vous incriminer. Pour ce qui est de vos
9 obligations en tant que témoin déposant devant cette Chambre,
10 vous êtes tenu de répondre à l'ensemble des questions que les
11 parties ou les juges vous poseront. Vous ne devez dire que la
12 vérité et ce que vous avez entendu, vécu ou ce dont vous vous
13 rappelez directement concernant les événements et les questions
14 que les parties ou les juges vous poseront.

15 Comprenez-vous?

16 [13.36.10]

17 R. Oui, Monsieur le Président.

18 Q. Merci.

19 Avez-vous été interrogé par le Bureau des cojuges d'instruction
20 des CETC?

21 R. Non. Non, Monsieur le Président, je n'ai pas été interrogé au
22 préalable.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Merci.

25 Ce témoin est appelé par la défense de Khieu Samphan, et, pour

58

1 cette raison, la défense de Khieu Samphan aura la parole en
2 premier et pourra interroger ce témoin pendant une heure et
3 quart. L'Accusation et les coavocats principaux des parties
4 civiles disposeront également d'une heure et quart pour
5 interroger ce témoin.

6 Vous avez la parole.

7 [13.37.32]

8 INTERROGATOIRE

9 PAR Me VERCKEN:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Bonjour, Monsieur Jullian. Je suis Arthur Vercken, un des avocats
12 de M. Khieu Samphan.

13 Q. Pour commencer, je voudrais que vous indiquiez à la Chambre
14 votre parcours universitaire puis professionnel, dans les grandes
15 lignes, bien évidemment.

16 M. JULLIAN-GAUFRES:

17 R. Donc, j'ai fait des études supérieures à l'École des hautes
18 études commerciales à Paris et j'ai été diplômé en 1950. Ensuite,
19 j'ai travaillé en France, dans une banque, puis j'ai eu
20 l'occasion de faire des séjours en Extrême-Orient, dans les
21 années 1955-56. Et ensuite je suis revenu en France et, comme
22 j'avais connu des étudiants d'Extrême-Orient, et notamment des
23 étudiants cambodgiens pendant mes études à HEC, aux études
24 commerciales, j'ai souhaité par la suite aller travailler au
25 Cambodge. Donc, de retour en France, tout en travaillant, j'ai

59

1 suivi des cours à l'École des langues orientales, cours de langue
2 et de civilisation, pour la langue cambodgienne. Voilà pour mon
3 parcours... Et j'ai été diplômé en 1960, à l'École des langues
4 orientales. Voilà pour mon parcours universitaire.

5 [13.39.06]

6 Professionnellement, une fois diplômé de langues orientales, j'ai
7 cherché un emploi dans une entreprise française ou étrangère ou
8 cambodgienne, et j'ai finalement... au Cambodge, et j'ai finalement
9 trouvé du travail dans la société Air Liquide, et je suis parti,
10 en 1961, au Cambodge, où j'étais directeur de la filiale
11 industrielle de ce groupe international, Air Liquide. J'ai
12 travaillé également en Malaisie et en Thaïlande. Ensuite, je suis
13 revenu en France et j'ai poursuivi ma carrière dans la société
14 Air Liquide, et, entre autres, j'ai été directeur des services
15 financiers de ce groupe international.

16 Quand j'ai pris ma retraite, il y a quelques... maintenant une
17 vingtaine d'années, j'ai rejoint une ONG qui s'occupait
18 d'assistance technique dans les pays en voie de développement. Et
19 à cette époque-là, j'ai donc... dans cette entreprise, pardon, dans
20 cette ONG, j'ai eu à m'occuper des relations, de nouveau, avec
21 l'Extrême-Orient.

22 [13.40.22]

23 Mon intérêt pour l'Extrême-Orient était né, en fait, bien avant
24 mes études supérieures. C'est quand j'étais au lycée qu'à travers
25 des lectures j'avais découvert la civilisation, la culture

60

1 extrême-orientale qui m'avait beaucoup intéressé, étant donné
2 qu'elle était très différente de ce que nous avons... que nous
3 vivions en France; les valeurs étaient différentes. Et, à
4 l'époque, tous les regards se tournaient beaucoup plus vers les
5 États-Unis - c'était juste après la guerre -, et les États-Unis
6 étaient considérés comme un modèle, alors que, moi, je trouvais
7 beaucoup plus intéressant de trouver quelque chose de très
8 différent de chez nous dans une culture et une civilisation
9 orientales, extrême-orientales.

10 Q. Je vous remercie.

11 Vous avez dit que votre premier séjour au Cambodge avait eu lieu
12 dans les années 1955-56. Pouvez-vous préciser à quelle occasion
13 vous aviez séjourné, dans ces années, au Cambodge?

14 [13.41.36]

15 R. Alors, j'ai fait mon service militaire dans la Marine
16 nationale française et j'ai passé, donc, deux ans en Europe et un
17 an en Extrême-Orient. Et c'est l'année 55-56, un peu après les
18 Accords de Genève, qu'on m'avait envoyé pour régler certains
19 problèmes en Extrême-Orient. J'étais basé à Saïgon, au Vietnam.
20 J'ai fait quelques missions au Cambodge, à Hong-Kong, aux
21 Philippines. J'ai donc fait trois petits séjours, les uns à titre
22 militaire, les autres à titre de touriste, au Cambodge.

23 Q. Je vous remercie.

24 Vous avez indiqué que vous êtes ensuite revenu au Cambodge dans
25 le cadre de votre activité professionnelle au sein de

61

1 l'entreprise Air Liquide. Est-ce qu'en deux mots vous pouvez nous
2 dire quel est le domaine d'activité de cette société et quel
3 était son domaine d'activité au Cambodge?

4 [13.42.51]

5 R. Alors, l'Air Liquide est une société industrielle qui a été
6 créée en 1902, donc qui a maintenant 110, 111 ans d'existence.
7 Son activité principale, c'est la production de gaz industriels
8 et médicaux, des gaz comme l'oxygène, l'hydrogène, l'azote,
9 l'argon, et également la production de matériel pour utiliser ces
10 gaz. Dans son domaine, l'Air Liquide est la première société
11 mondiale, par son chiffre d'affaires, dans ce secteur d'activité.
12 Au Cambodge, il y avait donc des unités de production pour
13 l'oxygène, une autre unité pour l'acétylène, une autre unité pour
14 le gaz carbonique. Il y avait également des unités de
15 conditionnement de gaz comme le protoxyde d'azote, comme gaz
16 médical, ou l'ammoniaque, par exemple, pour les plantations de
17 caoutchouc... d'hévéa.

18 Q. Dans le cadre de votre travail au sein de la société Air
19 Liquide, au Cambodge, avez-vous été basé spécifiquement dans ce
20 pays? Et, si oui, pendant quelle période?

21 R. Donc, quand j'ai posé ma candidature à la société Air Liquide,
22 une fois obtenu mon diplôme des langues orientales, j'avais
23 mentionné que je souhaitais travailler au Cambodge, et justement,
24 à ce moment-là, l'Air Liquide était en train de développer ses
25 activités dans ce pays en créant une nouvelle usine et en créant

62

1 une société qui s'appelle... qui s'appelait la Société khmère
2 d'oxygène et d'acétylène dont le capital était détenu à 49% par
3 la société Air Liquide, par 25% par le gouvernement cambodgien et
4 par 26% par des particuliers, personnes individuelles
5 cambodgiennes. J'étais le directeur général. Le président de
6 cette société était désigné par le gouvernement cambodgien.
7 J'ai donc eu comme président, d'abord, M. Son Voeunsai, qui avait
8 fait des études en France...

9 Q. Monsieur Jullian?

10 R. Oui, oui?

11 Q. Puis-je me permettre de vous interrompre? Car je ne dispose
12 pas d'énormément de temps, donc les détails que vous vous
13 apprêtiez à donner sont peut-être un tout petit peu superflus.
14 J'aurais surtout... je vous remercie d'avoir été jusque-là, mais...
15 voulu connaître la période durant laquelle vous avez été en poste
16 au Cambodge pour l'Air Liquide.

17 [13.45.54]

18 R. Alors, j'ai été en poste au Cambodge pour l'Air Liquide de
19 1961 à 1966 et puis un tout petit peu en 67. Et ensuite j'y suis
20 revenu, mais en mission, jusqu'en 74, à raison d'un mois par an,
21 à peu près.

22 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire si, aujourd'hui, vous avez
23 encore des activités en rapport avec l'Asie ou, plus précisément,
24 le Cambodge? Vous avez évoqué une ONG ou une activité
25 associative. Pouvez-vous donner des détails?

63

1 R. Alors, ma principale relation avec le Cambodge, en fait, c'est
2 mon épouse, car, quand j'étais au Cambodge, j'ai épousé une
3 Cambodgienne, et nous avons, donc, quatre enfants. Mon épouse et
4 moi avons fait quelques voyages au Cambodge au cours des
5 dernières années.

6 Mais l'ONG dans laquelle je travaillais m'avait orienté sur les
7 relations avec la Chine car j'avais eu l'occasion de travailler
8 avec la Chine pour la société Air Liquide. Donc, c'était
9 principalement avec la Chine que je travaillais dans cette ONG.
10 Mais j'ai encore beaucoup de... par ma femme, j'ai encore beaucoup
11 de contacts avec des Cambodgiens qui vivent en France ou qui
12 viennent... qui sont de passage en France.

13 [13.47.32]

14 Q. Je vous remercie.

15 Je vais maintenant revenir à l'origine de votre intérêt pour le
16 Cambodge.

17 Et peut-être pouvez-vous expliquer à la Chambre, eh bien, la
18 manière dont vous avez approfondi votre connaissance de ce pays
19 alors que vous faisiez vos études en France, au sein, donc - vous
20 l'avez dit -, de l'École des langues orientales.

21 R. Je vais peut-être revenir un tout petit peu en arrière et
22 parler de mes études à l'École des hautes études commerciales car
23 c'est là que j'ai rencontré pour la première fois des
24 Cambodgiens.

25 Il y avait, en effet, dans ma... avec moi, dans ma promotion, deux

64

1 étudiants cambodgiens: l'un... Bon, je passe plus rapidement. Donc,
2 quand j'ai... après mon séjour au Cambodge, ayant souhaité... en 55,
3 ayant souhaité venir y travailler, j'ai donc suivi des cours aux
4 Langues O, et, pour compléter ces cours de langue, qui étaient
5 plutôt littéraires, j'ai souhaité avoir des contacts et, si
6 possible, des conversations avec des étudiants cambodgiens qui
7 étaient à Paris.

8 [13.49.00]

9 Je me suis donc rapproché de l'association... de l'Union des
10 étudiants khmers dont M. Khieu Samphan était, à l'époque, le
11 président, et je lui ai demandé de me mettre en contact avec un
12 ou deux étudiants cambodgiens résidant à Paris avec lesquels je
13 pouvais faire des échanges de conversation pour améliorer mon
14 cambodgien, surtout de façon pratique, et leur permettre à eux
15 d'améliorer leur connaissance du français par des échanges de
16 conversations.

17 Q. Et cette rencontre avec M. Khieu Samphan a eu lieu à Paris? Et
18 en quelle année?

19 R. Alors, cette rencontre, donc, a eu lieu à la Cité
20 universitaire, en 1957, l'année où j'ai commencé à suivre les
21 cours... fin 57 ou début 58; je ne me souviens pas exactement de la
22 date.

23 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre si par la suite, mise à part
24 cette première rencontre avec M. Khieu Samphan, vous avez
25 rencontré à nouveau M. Khieu Samphan pendant les années qui ont

1 suivi?

2 R. Alors, quand il était à Paris, j'ai eu l'occasion de le
3 rencontrer à l'occasion de manifestations organisées par
4 l'association d'étudiants dont il s'occupait. J'ai eu quelques
5 conversations particulières avec lui car, comme je souhaitais
6 aller travailler au Cambodge, et qu'il faisait une thèse
7 d'économie, et que, moi, je devais travailler dans l'industrie,
8 je pensais utile et intéressant pour moi d'avoir des
9 conversations avec lui.

10 Ensuite, il est rentré au Cambodge. Moi, je suis allé au Cambodge
11 en 61 et...

12 [13.50.50]

13 Q. Alors, je vous arrête, Monsieur Jullian.

14 R. Oui, pardon.

15 Q. Afin que votre déposition soit claire, nous allons d'abord
16 traiter de la période française.

17 Donc, vous venez de dire que vous avez rencontré M. Khieu Samphan
18 à la Cité universitaire puis, ensuite, à plusieurs reprises, et
19 vous avez indiqué que vous avez eu des conversations avec lui,
20 relatives à l'économie. C'est bien ça?

21 R. C'est bien ça. Et, notamment... Ce n'était pas une conversation.
22 C'était lors d'un colloque organisé en mars 59, où étaient... un
23 colloque auquel étaient invités des représentants des anciens
24 territoires français d'Indochine: il y avait donc un Laotien, un
25 Vietnamien, un Cambodgien. Le Cambodgien était M. Khieu Samphan.

66

1 Le thème de ce colloque était les investissements étrangers ou
2 locaux dans chacun de ces territoires, chaque orateur traitant de
3 son pays.

4 [13.52.08]

5 Q. Alors, nous disposons au dossier d'une déposition écrite, un
6 témoignage écrit et signé de vous, qui porte une cote qui est la
7 cote E190/2.5. Et, attachée à cette déposition écrite d'une
8 dizaine de pages, il y a une photocopie de notes manuscrites. Il
9 y est indiqué: "Notes prises pendant l'exposé de M. Khieu Samphan
10 sur les 'Investissements au Cambodge' lors d'un colloque sur les
11 pays de l'ancienne Indochine française organisé à Paris le 3 mars
12 1959". Êtes-vous l'auteur de ces notes?

13 R. Alors, je suis l'auteur de ces notes et je suis moi-même très
14 étonné de les avoir conservées et de les avoir retrouvées.

15 Q. Est-ce que vous avez pu les relire récemment?

16 R. Oui, je les ai relues.

17 Q. Et comment décririez-vous, à travers, bien évidemment, cette
18 relecture et peut-être aussi le souvenir que vous en avez, leur
19 contenu? Quel type de thèse était développée par M. Khieu Samphan
20 lors de ce colloque, donc, sur les investissements au Cambodge?

21 [13.53.46]

22 R. Eh bien, le thème principal était le passage d'une économie de
23 type coloniale, c'est-à-dire une économie dans laquelle un pays
24 étranger fait venir chez lui des matières premières qu'il trouve
25 dans le pays... dans sa colonie ou dans son protectorat et vend à

67

1 ce pays des produits finis... Donc, le thème était surtout
2 l'industrialisation du pays pour la mise en valeur des ressources
3 du pays, les ressources du Cambodge étant essentiellement
4 l'agriculture, le bois, le caoutchouc.
5 Donc, il convenait, d'après M. Khieu Samphan, de développer
6 l'industrie pour mettre en valeur sur place et donner du travail
7 sur place à l'économie cambodgienne. Il préconisait une certaine
8 intervention de l'État, mais pas une intervention absolue et
9 totale car, disait-il, il ne faut pas faire peur aux
10 investisseurs étrangers car les ressources du pays n'auraient pas
11 été suffisantes pour l'industrialisation et le financement des
12 infrastructures nécessaires: routes, aéroports ou ports.
13 Et je me souviens très bien - d'ailleurs, ça figure dans les
14 notes - que Khieu Samphan n'a terminé son exposé en disant qu'il
15 souhaitait l'autonomie économique de son pays, et non pas
16 l'autarcie. Voilà, en résumé.

17 [13.55.36]

18 Q. Alors, effectivement, Monsieur, nous avons une photocopie de
19 ces notes au dossier. Je vais en donner les cotes ERN pour les
20 transcrits: en français, c'est la cote 00809334; en khmer,
21 00907771; et, en anglais, 00911422.

22 Et, pour ce qui est des investissements étrangers, je relève que,
23 sur une des pages de vos notes manuscrites, il est indiqué:
24 "Monopole d'État du commerce extérieur, risque de décourager les
25 capitaux privés."

68

1 Un peu plus loin, à la page qui est à moitié couverte de vos
2 notes, il est indiqué effectivement - et c'est la dernière
3 phrase: "Autonomie, et non autarcie."

4 Cela confirme donc ce que vous venez de dire sur l'esprit de
5 l'intervention, ce 3 mars 1959, de M. Khieu Samphan. C'est bien
6 cela?

7 R. C'est bien cela.

8 [13.57.13]

9 Q. Est-ce que la teneur des propos qu'a tenus en public, ce
10 jour-là, M. Khieu Samphan correspondait avec les entretiens
11 privés que vous nous avez dit avoir eus avec lui?

12 R. Tout à fait, si ce n'est qu'en plus... Donc, ce colloque était
13 consacré aux investissements, mais, dans les conversations
14 privées, M. Khieu Samphan insistait également sur les questions
15 sociales, c'est-à-dire que l'économie, il fallait la développer,
16 mais... l'économie du pays, il fallait la développer, mais,
17 simultanément, il fallait améliorer le niveau de vie de la
18 population, notamment des paysans.

19 J'ai eu d'autres conversations sur ce sujet-là quand j'étais au
20 Cambodge, et on pourra peut-être en parler tout à l'heure.

21 Q. Au cours des conversations que vous avez eues avec M. Khieu
22 Samphan en France et lors des propos... lors de ce colloque, est-ce
23 qu'il a été question d'abolition de la propriété privée ou de la
24 suppression de la possibilité de posséder des biens matériels ou...
25 voire de l'abolition de la monnaie? Était-ce des propos qui ont

69

1 été tenus par M. Khieu Samphan, des propositions qu'il aurait
2 faites?

3 [13.58.59]

4 R. Je n'ai pas souvenir de telles propositions.

5 Q. Si vous deviez...

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 (Intervention non interprétée)

8 M. LE JUGE LAVERGNE:

9 Oui. Merci, Monsieur le Président.

10 Maître Vercken, c'est simplement pour vous demander qu'on puisse
11 respecter un temps entre les questions et les réponses. Je crois
12 que les interprètes ont beaucoup de mal à assurer leur travail
13 d'interprétation. Donc, il serait bon de respecter ce temps.

14 Par ailleurs, le volume sonore est très différent: le vôtre est
15 très fort, celui qui nous provient de Paris est très bas. Donc,
16 tout ceci rend les choses un peu techniquement compliquées. Je
17 voulais simplement attirer votre attention là-dessus.

18 [14.00.00]

19 Me VERCKEN:

20 Oui. Moi-même, je m'assourdis un peu lorsque je parle dans le
21 casque.

22 Mais est-ce qu'il y a peut-être, Monsieur le juge, un passage qui
23 a... dont vous savez qu'il n'a pas été traduit correctement et sur
24 lequel je devrais revenir?

25 M. LE JUGE LAVERGNE:

1 Non, pas, à ma connaissance, de passage particulier, mais c'est
2 pour la suite de l'interrogatoire.

3 Me VERCKEN:

4 Je vais y prendre garde. Je vous remercie.

5 Q. Donc, si vous deviez, Monsieur Jullian, résumer de quelques
6 mots le type de propositions qui étaient faites à cette époque
7 par M. Khieu Samphan, comment le feriez-vous? S'agissait-il, par
8 exemple, d'un discours qui vous avait semblé gauchiste ou
9 s'agissait-il d'un discours plus modéré? Quelle est votre
10 compréhension du discours de M. Khieu Samphan à cette époque?

11 [14.01.07]

12 M. JULLIAN-GAUFRES:

13 R. Je dirais que ce n'était pas un discours révolutionnaire.
14 C'était quand même, pour l'époque - il y a donc une soixantaine
15 d'années -, un discours un peu novateur. Mais, si on voulait le
16 classer aujourd'hui, je dirais que c'était une position... en
17 parlant des partis politiques français, une position socialiste.

18 Q. Alors, j'en viens maintenant à parler de la période durant
19 laquelle vous vous êtes installé au Cambodge.

20 Vous avez déclaré que cette installation avait eu lieu en 1961,
21 qu'elle avait été régulière jusqu'en 1966 et, ensuite, qu'elle
22 s'était réalisée à travers des missions plus ponctuelles, en tout
23 cas pour ce qui concerne le Cambodge. Pourriez-vous nous dire si,
24 pendant cette période qui va de 1961 à 1966 puis, ensuite,
25 jusqu'en 1974, je crois, vous avez revu M. Khieu Samphan au

1 Cambodge?

2 R. Alors, j'ai revu M. Khieu Samphan au Cambodge à plusieurs
3 reprises entre 61 et 66. Je l'ai revu parce que j'avais
4 l'occasion de le rencontrer. Je suis allé le voir chez lui. J'ai
5 fait la connaissance de sa mère, d'un de ses frères. Nous avons
6 eu l'occasion de nous rencontrer à différentes reprises.

7 [14.03.13]

8 Notamment, je l'avais invité une fois à venir visiter l'usine
9 dont j'étais responsable. À cette occasion, il a fait un petit
10 discours pour le personnel de l'usine, discours qui a été très
11 apprécié par le personnel, qui m'a ensuite remercié de l'avoir
12 invité. À cette époque-là, M. Khieu Samphan, qui avait été élu
13 député, était devenu Ministre du commerce.

14 Q. Et, dans les grandes lignes, quelle était la teneur de ce
15 discours?

16 R. Alors, la teneur de ce discours, je ne la connais pas, puisque
17 ce discours était en cambodgien, et mes connaissances de la
18 langue cambodgienne n'étaient pas suffisantes pour comprendre un
19 discours politique ou économique. Mais, par les conversations que
20 j'avais eues avant et que j'ai eues après, je sais qu'il
21 s'intéressait beaucoup aux questions sociales, au niveau de vie,
22 qu'il souhaitait justement que les paysans puissent vendre leurs
23 produits à des prix acceptables, convenables, qu'ils puissent
24 obtenir des crédits à des taux modestes, convenables, ce qui
25 n'était pas le cas à l'époque. Et, également, il souhaitait, bien

72

1 entendu, que, à côté de ces questions de niveau de vie, on prenne
2 en compte les questions de santé, de formation, d'éducation. Et
3 je sais aussi qu'il défendait les intérêts des personnes qui...
4 habitant là où il avait été élu, essayait de les protéger contre
5 les abus des pouvoirs locaux ou contre les abus de riches
6 commerçants. Il souhaitait bien entendu, également, qu'il y ait
7 une lutte contre la corruption et les abus de pouvoir.

8 [14.05.35]

9 Q. Alors, est-ce que tout ce que vous venez de dire correspond
10 également à des discussions que vous-même avez pu avoir en
11 français avec M. Khieu Samphan à cette époque?

12 R. Oui, ce que je viens de dire résulte des conversations que
13 j'ai eues avec lui, soit chez lui, soit à l'usine, soit ailleurs.

14 Q. Vous venez d'indiquer que, pendant cette période de 1961 à
15 1966, vous avez été reçu chez M. Khieu Samphan. Est-ce que vous
16 pourriez nous donner des informations, des détails sur le train
17 de vie de M. Khieu Samphan à cette époque, la manière dont il
18 était logé, la manière dont il se déplaçait?

19 [14.06.36]

20 R. Oh, son train de vie était extrêmement modeste. Quand je suis
21 arrivé au Cambodge en 61, je suis allé lui rendre visite. Il
22 habitait avec sa mère une maison que l'on qualifie en français de
23 bois-tuiles, c'est-à-dire une maison sur pilotis, construite en
24 bois et couverte d'un toit en tuiles. Quelques années plus tard,
25 il avait déménagé et s'était installé dans un très modeste

73

1 logement, en dur, cette fois-ci. Et, tout en étant ministre, à
2 l'époque où il était Ministre du commerce, il ne se déplaçait
3 plus en bicyclette, mais en voiture, mais sa voiture était, je
4 crois, une voiture de marque... enfin, c'était une voiture
5 d'occasion d'un modèle très modeste. Et il a toujours été... à mon
6 avis, il a toujours mené un train de vie très... très modeste.

7 Q. Est-ce que, dans le cadre de vos activités professionnelles au
8 sein de l'entreprise Air Liquide, pendant ces années, vous étiez
9 amené à fréquenter la classe politique cambodgienne?

10 R. Oui, d'abord parce que le président de la société que je
11 dirigeais était nommé par le gouvernement. Ce fut donc,
12 premièrement, un ancien directeur des chemins de fer, qui a
13 ensuite été nommé ambassadeur du Cambodge à Washington. Et, comme
14 deuxième président, j'ai eu quelqu'un qui... M. Mau Say, qui avait
15 été Ministre du plan.

16 [14.08.39]

17 D'autre part, parmi les actionnaires de la société, les
18 actionnaires privés, il y avait des hommes d'affaires, il y avait
19 également des hommes politiques. Il y avait un ancien premier
20 ministre du Parti démocrate, Chean Vam, il y avait M. Sirik Matak
21 de la famille royale et bien d'autres. Et puis, par mes activités
22 professionnelles, j'étais donc en contact avec le Ministère de
23 l'industrie et le Ministère du commerce.

24 Q. La simplicité du train de vie de M. Khieu Samphan, à cette
25 époque, contrastait-elle avec la manière dont vivait la classe

74

1 politique, que vous pouviez rencontrer et connaître, par
2 ailleurs?

3 R. Eh bien, je crois que, dans la classe politique, il y avait
4 les anciennes personnalités du Parti démocrate qui avaient été
5 plus ou moins éliminées de la vie politique par Norodom Sihanouk
6 mais qui étaient devenues des commerçants et qui vivaient
7 convenablement. D'autre part, les hommes au pouvoir avaient
8 certainement un train de vie assez... assez somptueux, dans
9 certains cas.

10 [14.10.15]

11 Q. Est-ce que vous pourriez rapidement nous brosser un tableau de
12 la situation économique du Cambodge à la veille de la prise du
13 pouvoir par les Khmers rouges?

14 Vous avez eu une activité professionnelle intense au Cambodge,
15 jusqu'en 1966, vous avez continué à vous y rendre pour des
16 raisons professionnelles jusqu'en 1974. Si vous deviez décrire
17 rapidement la situation économique du Cambodge, quel serait le
18 dessin que vous en brosseriez?

19 R. Alors, il y a eu, donc, des efforts d'industrialisation
20 réalisés avec l'aide étrangère, notamment avec l'aide chinoise,
21 qui a offert au Cambodge quatre usines: une usine de ciment, une
22 usine de contre-plaqué, une usine de papier et une quatrième
23 usine. Bon, ces usines ont plus ou moins bien marché.

24 Bon, la situation économique du Cambodge était, comme on l'a... je
25 l'ai dit tout à l'heure, plutôt de type coloniale, c'est-à-dire

75

1 exportations, notamment le caoutchouc... enfin, le produit liquide
2 du caoutchouc, qui était d'excellente qualité mais qui n'était
3 pas traité sur place.

4 [14.11.45]

5 En 1963, le prince Norodom Sihanouk a rejeté l'aide étrangère,
6 notamment l'aide américaine, en voulant obtenir une économie plus
7 nationale. Bon, mais... L'économie n'était pas très brillante, mais
8 les paysans étaient quand même nourris... enfin, trouvaient, grâce
9 à leur activité, de la nourriture. Il y avait des gens pauvres,
10 mais il n'y avait pas de gens misérables. Par contre, il y avait
11 quelques personnes très riches qui s'enrichissaient, notamment,
12 grâce au commerce ou... commerce international ou à des activités
13 liées aux infrastructures.

14 Donc, la situation économique était celle d'un pays qui n'était
15 pas encore développé.

16 Q. Au regard de la formation qui était la vôtre et de la
17 connaissance intime que vous aviez des conditions économiques du
18 Cambodge, est-ce que les propositions de réforme faites par M.
19 Khieu Samphan vous paraissaient rationnelles, et raisonnables, et
20 souhaitables?

21 R. Ses propositions me paraissaient tout à fait convenables,
22 puisqu'il s'agissait essentiellement de la mise en valeur des
23 ressources du pays pour obtenir une économie plus développée et
24 un niveau de vie des paysans et des ouvriers plus élevé.

25 [14.13.54]

1 Q. J'imagine que vous n'êtes pas revenu au Cambodge pendant la
2 période du Kampuchéa démocratique.

3 R. C'est exact, je ne suis retourné au Cambodge qu'en 2005, à
4 titre personnel.

5 Q. Comment avez-vous compris l'implication de M. Khieu Samphan
6 dans ce régime?

7 R. Eh bien, je crois que le rôle qu'a joué M. Khieu Samphan a été
8 voulu par les personnes au pouvoir dans le Kampuchéa démocratique
9 car ils avaient besoin d'un chef d'État populaire et respectable.
10 Ils avaient choisi comme premier chef d'État le prince Norodom
11 Sihanouk, qui était très populaire et qui était connu du monde
12 entier.

13 Lorsqu'au bout d'un an ils ont souhaité changer de chef d'État,
14 ils ont pensé à Khieu Samphan, je pense, car il était très
15 populaire. M. François Ponchaud, dans un de ses livres sur
16 l'histoire du Cambodge, dit que Khieu Samphan était l'idole des
17 jeunes. D'autre part, c'était une personnalité respectable, il
18 avait un doctorat en économie dans un pays européen, la France,
19 il parlait le français, l'une des cinq langues officielles des
20 Nations Unies, il était connu... il avait été connu par les
21 ambassades étrangères au Cambodge, puisqu'il avait été député et
22 ministre et que, lors de sa disparition avec Hou Youn et Hu Nim,
23 en 1957, on avait beaucoup parlé au Cambodge, dans le secteur
24 privé, dans les ambassades, et un peu partout, et dans les
25 journaux, de sa disparition.

1 Donc, c'était une personne populaire, respectable, et connue. Je
2 pense que c'est sur ces critères-là qu'il a été choisi comme chef
3 d'État.

4 [14.16.49]

5 Q. Vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez revenu au
6 Cambodge dans les années 2000. Je crois que vous avez dit en
7 2005, peut-être aussi en 2006. Est-ce que, à ces occasions ou
8 peut-être même avant, mais en tout cas après la fin du régime du
9 Kampuchéa démocratique, vous avez revu M. Khieu Samphan?

10 R. Alors, j'ai revu M. Khieu Samphan en 1990; il était de passage
11 à Paris. Il était installé dans les... place de Barcelone, dans les
12 bureaux mis à disposition du... à l'époque, c'était le gouvernement
13 de coalition du Kampuchéa démocratique, présidé par Norodom
14 Sihanouk, dont le premier ministre était Son Excellence Son Sann
15 et dont Khieu Samphan était vice-premier ministre et Ministre des
16 affaires étrangères.

17 Je l'ai revu également à Pékin, par hasard, en 1992.

18 En 2005 et en 2006, j'ai fait donc deux séjours au Cambodge, et
19 là j'ai passé plusieurs jours avec lui.

20 En 2005, j'étais à Pailin, j'ai logé chez lui. J'ai vu son
21 ancienne maison, qui était également une maison en bois-tuiles,
22 comme j'ai décrit tout à l'heure. À ce moment-là, il avait trouvé
23 une maison en dur, mais fort peu confortable; son épouse faisait
24 la cuisine sous un auvent à l'extérieur de la maison, et je crois
25 que la maison n'avait pas d'eau courante.

1 [14.18.45]

2 L'année suivante, en 2006, nous sommes allés ensemble à Anlong
3 Veang, où habitait son fils aîné. Nous avons logé chez son fils
4 aîné, qui habitait une maison, alors, très, très simple. La
5 boutique... Son fils aîné était commerçant. Notamment, il vendait
6 de l'essence pour les motocyclettes. Au rez-de-chaussée, la
7 boutique, et les chambres... les chambres d'habitation au-dessus.
8 Pendant cette... ce second séjour, nous sommes allés à Preah Vihear
9 visiter le temple et, sur la route, nous nous sommes arrêtés à
10 plusieurs reprises dans différents villages, et j'ai constaté que
11 les habitants de ces villages avaient encore beaucoup de respect
12 pour M. Khieu Samphan.

13 Q. Vous avez indiqué avoir revu M. Khieu Samphan en 1990, à
14 Paris. Est-ce que vous savez ce qu'il y faisait?

15 R. Je pense qu'à cette époque-là il voyageait dans différents
16 pays pour la préparation de ce qu'on a appelé par la suite les
17 Accords de Paris.

18 Je sais qu'à cette époque-là il est allé aussi en Afrique, et un
19 de mes amis thaïlandais, qui était ambassadeur de Thaïlande au
20 Kenya, l'avait rencontré. Je pense qu'ils avaient parlé de la
21 situation du Cambodge suite à l'invasion du Cambodge par le
22 Vietnam, quelle pouvait être la position de la Thaïlande
23 vis-à-vis du Cambodge. Bon, j'ignore les détails de leur
24 conversation, mais, quand j'ai revu Son Excellence Prapoth
25 Narinhrangura, l'ambassadeur de Thaïlande au Kenya, il m'a dit

1 qu'il avait été très bien impressionné par la personnalité de M.

2 Khieu Samphan.

3 [14.21.07]

4 Me VERCKEN:

5 Je n'ai pas d'autre question, Monsieur le Président.

6 Je vous remercie, Monsieur Jullian.

7 M. JULLIAN-GAUFRES:

8 Merci.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci, Maître.

11 Juge Lavergne, je vous en prie.

12 INTERROGATOIRE

13 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

14 Oui. Merci, Monsieur le Président.

15 Bonjour, Monsieur Jullian-Gaufres. Je suis le juge Lavergne, je

16 suis juge international et j'aurais quelques questions à vous

17 poser.

18 [14.21.47]

19 Q. Tout d'abord, je souhaiterais que nous puissions revenir sur

20 vos premières rencontres avec M. Khieu Samphan au cours des

21 années 50.

22 Est-ce que vous pourriez nous dire si, dans les conversations que

23 vous avez eues avec M. Khieu Samphan, vous avez eu des

24 conversations à teneur politique?

25 M. JULLIAN-GAUFRES:

1 R. Alors, Monsieur le juge, je n'ai eu que quelques conversations
2 avec M. Khieu Samphan, puisqu'il a quitté la France au mois de
3 mai 59. Donc, c'est pendant l'année 58.

4 Nous n'avons pas abordé de façon précise et approfondie les
5 questions politiques. J'ai cependant bien compris qu'il
6 souhaitait que le Cambodge évolue, que le régime politique du
7 Cambodge évolue vers une démocratie républicaine. Je pense qu'il
8 souhaitait que cette évolution se fasse de façon progressive, et
9 non pas brutale, qu'il voulait éviter toute révolution, mais
10 qu'il souhaitait une évolution.

11 [14.23.19]

12 Q. Est-ce que M. Khieu Samphan vous a indiqué que, depuis 1957,
13 il avait fait partie d'un cercle qui s'appelait le Cercle
14 d'études marxistes? Est-ce qu'il vous a également dit s'il était
15 inscrit au Parti communiste français et, éventuellement, dans
16 quelle cellule il se réunissait?

17 R. Non, il ne m'a pas fait part de ces précisions-là.

18 Q. Je suppose que, dans le cas des activités de l'Union des
19 étudiants cambodgiens, vous avez dû rencontrer un certain nombre
20 d'étudiants, de personnes, de personnalités cambodgiennes. Est-ce
21 que vous avez notamment rencontré un monsieur qui s'appelait Ok
22 Sakun?

23 R. Je ne me souviens pas de ce nom-là. Il est possible que je
24 l'aie rencontré, parce que j'ai rencontré plusieurs dizaines... il
25 y avait plusieurs dizaines de Cambodgiens dans Paris, surtout à

81

1 partir du moment où le Cambodge a édifié le pavillon du Cambodge
2 à la Cité universitaire. Donc, il y avait peut-être une centaine
3 d'étudiants. J'en ai connu beaucoup, mais pas tous.

4 [14.24.41]

5 Q. Est-ce que, parmi ces étudiants, vous en avez rencontré qui se
6 sont ouvertement présentés comme étant d'obédience... attirés par
7 le Parti communiste?

8 R. Oui. Oui, oui. Il y en a qui ont, je sais... qui ont participé,
9 qui me l'ont dit... participé. Le Parti communiste... enfin,
10 l'Internationale communiste organisait - je ne sais pas si c'est
11 chaque année ou tous les deux ans - des grands rassemblements de
12 la jeunesse à Prague ou ailleurs, et je sais que l'Union... que des
13 membres... que des membres... que des étudiants cambodgiens,
14 probablement membres de l'Union des étudiants khmers, ont
15 participé à certaines de ces réunions.

16 Q. Est-ce que, selon vous, M. Khieu Samphan était une personne
17 qui pouvait s'engager dans des mouvements, non pas par adhésion
18 idéologique, mais par patriotisme ou pour servir de lien, pour
19 être utile?

20 R. Je pense que Khieu Samphan, qui, à l'époque, était
21 célibataire, consacrait l'essentiel de son activité à des... au
22 développement de son pays en participant à des activités de
23 différentes natures.

24 [14.26.21]

25 Q. Mais...

1 R. Son objectif principal... Pardon. Son objectif principal,
2 c'était vraiment l'amélioration des conditions de vie de la
3 population cambodgienne à travers une révolution économique.
4 Q. Alors, M. Khieu Samphan a été entendu, depuis le début de ce
5 procès, à plusieurs reprises et il a dit notamment ceci, par
6 rapport à son engagement au sein du Cercle d'études marxistes..
7 C'était lors de l'audience du 13 décembre 2011, à 14h20. C'est le
8 document E1/21, et, en français, ce sont les ERN 00761946 à 50;
9 et, en anglais, 00761840 à 45. Voilà.

10 M. Khieu Samphan - je vais essayer de résumer - a déclaré que, à
11 son arrivée en France, il avait adhéré au Cercle d'études
12 marxistes en raison de l'insistance d'un de ses anciens camarades
13 de classe du lycée Sisowath, M. Ok Sakun. Et, plus précisément,
14 il a indiqué qu'il avait fini par céder à cette insistance et
15 qu'il avait accepté d'entrer au Cercle d'études marxistes parce
16 qu'il n'avait pas voulu que M. Ok Sakun le voie comme un lâche.

17 [14.27.54]

18 Il a également dit ceci: qu'après avoir observé la situation
19 politique à Paris, il avait éprouvé le besoin de prendre ses
20 distances afin de pouvoir réfléchir et que, pour cette raison, il
21 est parti à Montpellier en prétextant que le climat dans le midi
22 lui était plus convenable.

23 Alors, est-ce que ce sont des choses qui vous surprennent, ou
24 est-ce que vous avez eu des conversations à ce sujet avec M.
25 Khieu Samphan?

1 R. Alors, je ne suis pas surpris. Bon, je n'ai pas eu de
2 conversation particulière avec ce... sur ce sujet, mais je ne suis
3 pas surpris car à l'époque, donc dans les années 50, seul le
4 Parti communiste français prenait le parti des indépendantistes
5 que l'on trouvait dans les différentes colonies ou protectorats.
6 Le Parti socialiste de M. Guy Mollet n'était pas un farouche
7 partisan de l'indépendance des anciennes colonies ou des
8 protectorats français. Donc, je ne suis pas surpris que,
9 pratiquement, la seule voie qu'ait pu emprunter M. Khieu Samphan
10 soit faite d'un rapprochement vers le Parti communiste français.

11 [14.29.25]

12 Q. Alors là, peut-être qu'on parle d'un peu plus d'un
13 rapprochement, puisque, notamment, après son retour au Cambodge,
14 M. Ieng Sary lui a confié la responsabilité du Cercle d'études
15 marxistes et il a déclaré ceci... C'est toujours la même audience.
16 Il a déclaré avoir accepté cette charge parce qu'à l'époque les
17 plus convaincus étaient déjà rentrés au pays; il n'y avait que
18 lui qui pouvait reprendre le Cercle, et il y voyait "la
19 possibilité d'accomplir quelque chose d'utile" en inculquant le
20 patriotisme à ses membres. Voilà.
21 Donc, c'est peut-être un peu plus qu'un rapprochement, puisqu'à
22 l'époque M. Khieu Samphan, donc, est membre du Parti communiste
23 français - c'est lui qui l'a dit - et il est à la tête de ce
24 Cercle d'études marxistes.
25 Or, vous l'avez vous-même qualifié de plutôt socialiste. Est-ce

84

1 qu'il n'y a pas une certaine contradiction?

2 [14.30.34]

3 R. Bon. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Parti socialiste
4 n'était pas l'organisme le plus actif en ce qui concerne la
5 décolonisation des anciens pays. Seul le Parti communiste
6 l'était. Donc, j'ai qualifié M. Khieu Samphan de socialiste en ce
7 qui concerne les questions économiques. Il se peut très bien que,
8 sur le plan politique, seul le Parti communiste pouvait lui
9 donner satisfaction.

10 Q. Est-ce que vous savez si, dans les cercles socialistes, on
11 pratiquait la critique, l'autocritique? Est-ce que l'on avait le
12 culte du secret? Est-ce que c'était des choses courantes à cette
13 époque-là?

14 Et puis, par ailleurs, me semble-t-il, nous sommes en 1957, 58 ou
15 59, l'indépendance a été accordée au Cambodge depuis 1953.

16 R. Alors, premièrement, je ne fréquentais pas les cercles dont
17 vous parlez.

18 L'indépendance politique a été accordée en 53, officialisée en
19 54, mais, sur le plan économique, on peut considérer que
20 l'économie coloniale ou colonialiste était encore présente dans
21 les années... fin des années cinquante et début des années
22 soixante.

23 [14.32.16]

24 Q. Est-ce que les mots "travail de front uni" sont des mots qui
25 évoquent quelque chose pour vous?

1 R. Non, rien du tout.

2 Q. Bien.

3 S'agissant de l'image que M. Khieu Samphan pouvait donner de
4 lui-même, j'ai retenu de ce que vous nous avez dit que M. Khieu
5 Samphan était quelqu'un qui avait une image d'un homme très
6 populaire, très respectable, sérieux, honnête. Est-ce qu'on peut
7 dire aussi que c'était l'image d'un homme d'une certaine
8 modération et l'image de quelqu'un qui inspirait la confiance à
9 beaucoup de milieux?

10 R. Tout à fait. D'ailleurs, M. François Ponchaud, dans le livre
11 que j'ai cité tout à l'heure, sur l'histoire, qualifie... rappelle...
12 qualifie M. Khieu Samphan de "monsieur propre". Son intégrité
13 était reconnue de tous, même des personnes qui n'étaient pas
14 politiquement d'accord avec lui. Donc, je pense que sa popularité
15 était très forte, étant donné son honnêteté, son intégrité et son
16 sens des questions sociales, en particulier.

17 [14.33.44]

18 Q. Donc... Et, si j'ai bien compris ce que vous avez dit tout à
19 l'heure, c'est une image qui a été... qui a pu être utilisée par le
20 mouvement khmer rouge pour inspirer lui-même confiance?

21 R. Tout à fait.

22 Q. Alors, je voudrais que nous passions maintenant à une autre
23 série de questions. Elles sont peut-être plus douloureuses pour
24 vous, puisque, dans le document que vous avez adressé au
25 tribunal, le document E190/2.5, qui est votre attestation, vous

1 avez indiqué avoir perdu beaucoup de membres de votre
2 belle-famille et beaucoup de gens qui étaient aussi de vos amis.
3 Vous avez dit avoir perdu, notamment, votre beau-père, votre
4 belle-sœur, son mari, quatre neveux, d'avoir perdu des amis comme
5 M. In Sokan, M. In Sophann, M. Suon Kaset, M. Touch Kham Doeun,
6 M. Dy Phon.
7 Est-ce que vous savez, d'ailleurs, ce qu'il est advenu de ces
8 derniers? Est-ce que vous savez où ils sont morts, en ce qui
9 concerne M. In Sophann, M. Suon Kaset, Touch Kham Doeun et Dy
10 Phon?
11 [14.35.11]
12 R. Je ne sais pas de façon précise. Je ne sais pas du tout. Je
13 sais que j'ai eu entre les mains, il y a fort longtemps, une
14 liste de personnes qui avaient été tuées sur le site.. je crois
15 que c'est S-21, bon, mais je ne me souviens pas lesquels y
16 étaient, lesquels n'y étaient pas. Toutes les personnes que j'ai
17 citées et bien d'autres n'étaient plus là en 79.
18 Q. Alors, effectivement, M. In Sophann a été détenu à S-21; c'est
19 l'entrée numéro 2989 de la liste révisée des prisonniers de S-21,
20 le document E3/342.
21 M. Suon Kaset a également été détenu à S-21; c'est le numéro
22 10090 sur la même liste.
23 M. Touch Kham Doeun est également... a été également détenu à S-21;
24 c'est le numéro 10818.
25 M. Dy Phon a également été détenu à S-21; c'est le numéro 1937.

87

1 Vous avez également déclaré que, parmi les personnes que vous
2 n'aviez plus revues, qui ont disparu, il y avait beaucoup de
3 cadres de votre société, la SOKOA, notamment M. Tan Kimyo, Mme
4 Neal Nelly, M. Ieu Yang et également un tiers... un tiers des
5 employés de la société SOKOA.

6 Alors, ma question est relativement simple: est-ce que vous avez
7 discuté avec M. Khieu Samphan de ces disparitions? Est-ce que M.
8 Khieu Samphan, selon vous, connaissait M. In Sokan, M. In
9 Sophann, M. Suon Kaset, M. Touch Kham Doeun, M. Dy Phon?

10 [14.37.22]

11 R. Je pense... Il les connaissait, puisque ces personnes-là -
12 enfin, je pense qu'il les connaissait tous - étaient étudiantes à
13 Paris quand, moi, je fréquentais le pavillon du Cambodge.

14 Je n'ai pas parlé... j'ai peu... je n'ai pas parlé. Parce que j'ai
15 revu M. Khieu Samphan en 1990 et 92; je n'ai pas parlé des
16 questions de la période 75-79. Nous avons essentiellement parlé
17 de nos questions familiales et personnelles. Ces entretiens ont
18 été assez brefs, donc. Et puis j'ai pensé qu'il n'était pas
19 convenable de ma part de m'appesantir, de poser des questions sur
20 cette période-là qui venait à peine de... enfin, qui venait de se
21 dérouler, des faits qui venaient de se dérouler. Je préférais
22 attendre un peu que la situation se décante, car on avait
23 raconté, dans les journaux ou dans des livres, beaucoup de choses
24 qui nécessitaient plus de calme que d'agitation.

25 [14.38.51]

1 Q. Monsieur Jullian-Gaufres, vous n'ignorez pas que, précisément,
2 ce qui nous intéresse au premier chef aujourd'hui, c'est cette
3 période. Donc, on peut comprendre peut-être que vous ayez eu des
4 pudeurs à poser des questions à M. Khieu Samphan à cette période,
5 mais nous, c'est celle qui nous intéresse.

6 J'aimerais savoir aussi si M. Khieu Samphan vous a parlé de sa
7 famille, puisque je crois que vous connaissiez un petit peu sa
8 famille, sa mère, ses frères et ses sœurs. Est-ce que... est-ce que
9 vous savez quelque chose à ce sujet?

10 R. Eh bien, justement, dans nos entretiens, en 90, on a parlé des
11 questions de famille, et c'est là où il m'a dit qu'il vivait
12 éloigné de sa mère... ou que sa mère et son frère vivaient éloignés
13 de lui, qu'il ne les voyait que très rarement, qu'ils ne
14 pouvaient pas vivre ensemble.

15 Q. Il vous a dit, actuellement, qu'il savait où ils étaient
16 pendant cette période du Kampuchéa démocratique?

17 R. Nous ne sommes pas... Je n'ai pas posé cette question; je ne
18 connais pas ces détails.

19 Mais ce que je sais, ce que j'ai compris, c'est que les familles
20 des deux chefs d'État, que ce soit Norodom Sihanouk, premier chef
21 d'État, ou Khieu Samphan, deuxième chef d'État... j'ai compris que
22 leurs familles n'avaient pas été épargnées, puisque, dans la
23 famille de Norodom Sihanouk, Sihanouk a perdu, je crois, environ
24 14 enfants et petits-enfants, sa belle-sœur, son beau-frère, M.
25 Sisowath Methavi. Et je pense que pendant la période où Khieu

1 Samphan était le chef de l'État, sa famille n'était pas non plus...
2 ne bénéficiait pas non plus d'un régime particulièrement
3 favorable.

4 [14.41.04]

5 Q. Donc, est-ce que vous pensez que vous pouvez mettre... comparer
6 la position que tenait Norodom Sihanouk à la période du Kampuchéa
7 démocratique à celle que tenait M. Khieu Samphan? Est-ce que vous
8 savez si M. Khieu Samphan a siégé au Comité central du Parti
9 communiste du Kampuchéa démocratique?

10 R. Alors, je pense que tous les deux ont été chefs de l'État. Je
11 sais que, dans un pays à régime communiste, le chef de l'État a
12 un rôle beaucoup plus représentatif; il n'a pas beaucoup de
13 pouvoir.

14 Prenons comme exemple la Chine: le président Liu Shaoqi a été
15 éliminé, pendant la Révolution culturelle, par M. Mao Zedong.
16 Aujourd'hui, en Corée du Nord, tout le monde connaît Kim Jong-un,
17 l'homme fort, mais qui connaît le chef de l'État, Kim Yong-nam,
18 qui est chef de l'État de la Corée du Nord depuis 1998? Et, dans
19 la constitution de la Corée du Nord comme dans la constitution du
20 Kampuchéa démocratique, je crois que le rôle attribué au
21 Président du Présidium, au chef de l'État, est un rôle de
22 représentation, de recevoir les ambassadeurs et de représenter le
23 pays et qu'il est soumis aux instances dirigeantes du Parti,
24 secrétaire et autres.

25 Quant à savoir s'il siégeait dans différentes instances, je ne

1 sais pas.

2 [14.42.49]

3 Q. Bien. Donc, ce que vous nous dites, c'est une analyse qui vous
4 est personnelle et générale.

5 Est-ce que vous avez eu, à un quelconque moment, des discussions
6 précises sur le rôle exact de M. Khieu Samphan pendant la période
7 du Kampuchéa démocratique? Est-ce que vous avez des éléments
8 d'information à nous apporter à ce sujet?

9 Nous, ça fait un certain nombre d'audiences que nous essayons de
10 savoir ce qui s'est passé.

11 R. Bon. Alors, je ne connais pas les faits; je n'ai pas eu de
12 conversation approfondie à ce sujet. Je connais M. Khieu Samphan
13 depuis 1957, mais connaître les détails de sa vie, et notamment
14 pendant la période 75-79... Je ne suis pas capable de répondre.

15 Q. Alors, dans votre témoignage, Monsieur Jullian-Gaufres, vous
16 avez déclaré avoir été très choqué par la lecture de la
17 Constitution du Kampuchéa démocratique, et notamment par la
18 lecture de l'article 3 de cette Constitution. Est-ce que vous
19 vous souvenez de ce que dit cet article 3 de la Constitution du
20 Kampuchéa démocratique?

21 R. Pas précisément...

22 Q. C'est l'article... Pardon. C'est l'article qui traite de la
23 culture.

24 [14.44.18]

25 R. Ah oui. Oui, oui. Maintenant que vous me le dites, je m'en

1 souviens très bien.

2 Donc, la Constitution disait que la culture précédente, celle
3 qui... la civilisation du Cambodge, jusqu'en 75, était, je crois,
4 dépravée, néfaste... Enfin, c'était une critique violente de la
5 civilisation, de la culture et des habitudes du Cambodge avant la
6 prise de pouvoir par les Khmers rouges.

7 Je me souviens mieux de l'article 11, qui parlait du rôle du chef
8 de l'État.

9 Q. Monsieur Jullian-Gaufres, encore une autre question: avez-vous
10 discuté avec M. Khieu Samphan du rôle qu'il a eu dans la
11 rédaction de cette Constitution? Avez-vous écouté ses
12 commentaires lorsqu'il a présenté lui-même cette Constitution à
13 la Nation cambodgienne?

14 Nous avons un rapport qui est assez intéressant à ce sujet; c'est
15 le document E3/259.

16 R. Bon, je n'ai pas de précision. Ce que je sais - et c'est
17 également une remarque générale -, c'est que les discours des
18 chefs d'État ne sont pas toujours rédigés par eux-mêmes. Je crois
19 que le discours de la reine d'Angleterre, dit discours du Trône,
20 est rédigé par le gouvernement, et non pas par la reine
21 elle-même. Il doit en être de même dans beaucoup de pays, et
22 surtout dans des pays de régime communiste où le chef de l'État
23 est contrôlé par le... par le secrétaire général du Parti
24 communiste et par le gouvernement.

25 [14.46.19]

1 Q. Alors, je ne sais pas si la reine d'Angleterre aurait prononcé
2 ce que je m'apprête à lire, mais en tous les cas c'est ce qui
3 figure dans le document E3/273, et plus précisément à l'ERN
4 00725798:
5 "S'agissant du Chapitre III relatif au régime culturel, la
6 culture du Cambodge démocratique est nationale, populaire,
7 progressiste et saine, autant de traits distinctifs qui
8 caractérisent la situation dans notre pays à présent. Il n'y a ni
9 voleurs, ni ivrognes, ni vandales, ni prostitués dans notre pays;
10 pas un seul. Notre culture a des traits nationalistes et
11 populaires - c'est notre propre culture. Nous nous opposons aussi
12 résolument à toutes les cultures corrompues et réactionnaires des
13 diverses classes opprimantes [...] de l'impérialisme et du
14 colonialisme au Cambodge. Les films et les magazines qui
15 répandaient [cette] culture corrompue et perverse ont disparu:
16 nous les avons complètement éradiqués en même temps que les
17 impérialistes étrangers. Nous nous habillons selon nos mœurs et
18 nos traditions nationales, selon la réalité et les moyens qui
19 sont ceux de notre peuple et de notre nation. Nous ne suivons pas
20 aveuglément la mode pour imiter, pas plus que nous ne copions la
21 culture décadente des impérialistes étrangers comme le faisaient
22 ceux de la clique des traîtres de Lon Nol.
23 [14.48.13]
24 "Regardez ce que ces traîtres de Lon Nol ont fait à leurs
25 partisans: à Phnom Penh, les maisons sont remplies d'objets

1 inimaginables. Je ne sais pas comment les décrire. Ces maisons
2 n'ont absolument aucun caractère national. C'est la raison pour
3 laquelle nous nous opposons résolument à ce genre de culture: si
4 nous permettons cette culture corrompue de gangrener notre pays,
5 elle annihilera sûrement nos efforts pour défendre notre pays et
6 protéger notre indépendance et notre souveraineté. Nous devons
7 donc résolument rejeter la culture corrompue, réactionnaire de
8 l'impérialisme et du colonialisme au Cambodge et, par conséquent,
9 renforcer davantage encore la position de notre peuple. Dans le
10 passé, notre peuple n'a cessé de lutter contre l'invasion de la
11 culture corrompue des impérialistes étrangers. À l'avenir [...],
12 nous devons continuer à lutter résolument pour préserver à tout
13 prix notre culture progressiste, saine, nationale et populaire."
14 Alors, est-ce que ça correspond à ce que M. Khieu Samphan pouvait
15 dire quand il était à Paris ou quand vous l'avez rencontré au
16 Cambodge, dans les années 60?

17 [14.49.35]

18 R. Alors, en ce qui concerne les premières phrases, c'est-à-dire
19 le souhait d'une culture populaire nationaliste, oui. Par contre,
20 je ne l'ai... je l'ai entendu critiquer la politique, et notamment
21 le pouvoir absolu du prince Norodom Sihanouk, qui était tantôt
22 roi, tantôt chef de gouvernement, tantôt chef de l'état, mais je
23 ne l'ai pas entendu proférer des critiques aussi virulentes
24 contre la culture cambodgienne traditionnelle.

25 D'autre part, quand il était à Paris, les... le gouvernement de Lon

1 Nol n'était pas encore en place, vu que c'était celui de
2 Sihanouk. Il est certain qu'il y a eu pas mal d'abus pendant la
3 période 70-75, où le gouvernement Lon Nol, mis en place par les
4 Américains, a mené une guerre civile avec l'appui des Américains
5 au Cambodge. Et je comprends fort bien que l'on critique
6 ultérieurement les années 70-75, qui ont été épouvantables pour
7 le Cambodge en raison de la guerre civile, des bombardements
8 américains, etc.

9 [14.51.08]

10 Q. Est-ce que M. Khieu Samphan vous a dit pourquoi il avait été
11 nécessaire d'évacuer les villes après la "libération" du
12 Kampuchéa?

13 R. Alors, il ne m'en a jamais parlé, mais, moi, j'ai l'idée
14 suivante. En 75, Phnom Penh était complètement coupée du monde
15 extérieur... la ville de Phnom Penh. Tout le ravitaillement se
16 faisait par voie fluviale ou par avion. Et je pense que, quand
17 les Khmers rouges... quelques centaines, quelques milliers de
18 Khmers rouges ont pris Phnom Penh, ils auraient été incapables de
19 nourrir la population.

20 Alors, l'évacuation des villes, par contre, s'est faite dans des
21 conditions épouvantables mais elle me paraît, a posteriori, une
22 nécessité économique.

23 Q. Pardon. J'ai cru comprendre que vous estimez que l'évacuation
24 des villes était "une nécessité économique". C'est bien ce que
25 j'ai... vous avez dit?

95

1 R. La ville était ravitaillée uniquement par avion et par bateau.
2 À partir du moment où les Khmers rouges prenaient le pouvoir, il
3 n'y avait plus de ravitaillement possible par bateau ou par avion
4 venant du Vietnam ou de la Thaïlande ou d'ailleurs. Donc, il
5 fallait que la population retourne à la campagne.

6 Mais je reconnais que, d'après ce que j'ai entendu dire, cela
7 s'est passé dans des conditions épouvantables.

8 [14.52.58]

9 Q. Et donc, pour vous, c'était quelque chose qui était tout à
10 fait prévisible ou quelque chose qui vous a surpris quand vous
11 avez entendu parler de cette évacuation des villes?

12 R. Bon, ça ne m'a pas surpris outre mesure... le fait lui-même ne
13 m'a pas surpris outre mesure. Les conditions, par contre, m'ont
14 paru, comme je l'ai dit, épouvantables.

15 Q. Est-ce que vous savez combien de lois ont été adoptées par
16 l'Assemblée des représentants du peuple? Et est-ce que vous savez
17 s'il y a eu des institutions judiciaires qui ont fonctionné
18 pendant la période du Kampuchéa démocratique?

19 R. Bon, je ne le sais pas du tout.

20 Vous savez, à cette époque-là, j'étais directeur des services
21 financiers de la... du groupe Air Liquide, un groupe international,
22 et j'avais beaucoup de travail. Je commençais vers... le matin,
23 vers 7 heures et demie, 8 heures et je finissais, le soir, vers 8
24 heures, 8 heures et demie. Ce n'était pas les 35 heures que l'on
25 connaît aujourd'hui. J'avais... je me... je me consacrais

1 essentiellement à mon travail. Je n'avais que quelques
2 informations éparses sur ce qui se passait au Cambodge à cette
3 époque-là.

4 [14.54.18]

5 Q. Est-ce que... On a parlé tout à l'heure d'In Sokan et In
6 Sophann. Est-ce que vous avez connu une personne qui s'appelait
7 In Sopheap?

8 R. Je l'ai rencontré, oui. C'est un frère de cette famille-là.

9 Q. Est-ce que vous avez lu un ouvrage écrit par M. In Sopheap,
10 qui s'appelle "Khieu Samphan, agrandi et réel"?

11 R. Non, je n'ai pas eu connaissance de cet ouvrage mais je pense
12 qu'il m'intéressera.

13 M. LE JUGE LAVERGNE:

14 Je le pense aussi. Je crois que, à ce stade, je n'ai pas d'autres
15 questions. Je pense que le document en question sera bientôt
16 versé au débat et pourra faire l'objet de plus de questions,
17 ultérieurement.

18 Voilà. Donc, Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre question
19 à poser au témoin et je remercie le témoin pour sa coopération.

20 [14.55.28]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci, Monsieur le témoin, et merci, juge Lavergne.

23 Monsieur le témoin, nous allons faire une pause de 20 minutes.

24 Ici, il est 14h55. Nous allons reprendre à 15h15, heure
25 cambodgienne.

1 L'audience est suspendue.

2 (Suspension de l'audience: 14h55)

3 (Reprise de l'audience: 15h16)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

6 Bon après-midi à nouveau, Monsieur Gaufres.

7 M. JULLIAN-GAUFRES:

8 Oui, Monsieur le Président, je suis prêt.

9 [15.17.20]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci. Nous allons donc continuer.

12 La parole va être donnée à l'Accusation.

13 INTERROGATOIRE

14 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Bonjour et... bon après-midi, plutôt, à vous ainsi qu'à Mesdames et

17 Messieurs les juges. Bonjour à toutes les parties. Et bonjour à

18 vous, Monsieur le témoin.

19 Je m'appelle Vincent De Wilde. Je représente le Bureau des

20 coprocurateurs et j'aurai un certain nombre de questions à vous

21 poser, dont certaines seront d'ailleurs dans le prolongement de

22 celles qui ont été posées par le juge Lavergne tout à l'heure.

23 [15.18.07]

24 Q. Alors, j'ai une première série de questions.

25 Votre lettre de soutien, ou témoignage écrit, qui porte la

98

1 référence E190/2.5, est datée du 15 octobre 2010, c'est-à-dire un
2 mois après l'ordonnance de clôture dans ce dossier. Est-ce que
3 vous pourriez dire rapidement à la Chambre si c'est vous qui avez
4 pris l'initiative de contacter l'équipe de défense de Khieu
5 Samphan pour écrire cette lettre de soutien ou si c'est cette
6 dernière qui vous a sollicité pour écrire le témoignage que vous
7 avez appelé "en faveur de M. Khieu Samphan"?

8 M. JULLIAN-GAUFRES:

9 R. Eh bien, j'ai été en relation avec Me Vergès, qui m'avait
10 demandé de lui communiquer un certain nombre d'informations sur
11 ce que je pouvais connaître du Cambodge, des rapports du Cambodge
12 avec le Vietnam. Et par la suite, donc, j'ai proposé de faire un
13 témoignage en faveur de Khieu Samphan.

14 [15.19.22]

15 Q. Très bien. Est-ce qu'entre la date de ce témoignage écrit, du
16 15 octobre 2010, et cette audience, et en particulier durant les
17 derniers mois, est-ce que vous avez eu d'autres contacts avec des
18 membres de l'équipe de défense de Khieu Samphan?

19 R. Alors, la semaine dernière, j'ai rencontré Me Vercken pour
20 savoir un peu comment allait se dérouler la séance d'aujourd'hui:
21 la question du serment, la question... Je croyais que j'aurais dû
22 lire le témoignage, en fait. Il m'a donc dit que je serais
23 interrogé. C'était pour le déroulement de la séance.

24 Q. D'accord.

25 Une autre question. J'ai lu votre lettre de soutien, et vous avez

99

1 parlé de nombreuses rencontres, entre 57 et 59, avec Khieu
2 Samphan, puis en 90, en 92, et ensuite vous avez séjourné
3 plusieurs jours chez lui, en 2005 et 2006. Est-ce que vous
4 pourriez qualifier vos relations avec Khieu Samphan de relations
5 d'amitié?

6 R. Tout à fait, c'était des relations très amicales.
7 [15.20.46]

8 Q. Et est-ce que c'est dès lors en raison de ces relations
9 amicales, de ces souvenirs partagés, que vous avez accepté ou que
10 vous avez proposé de témoigner par écrit et oralement en sa
11 faveur?

12 R. Eh bien, je dois dire que ces relations amicales étaient
13 basées principalement, en ce qui me concerne, sur l'estime que
14 j'avais pour M. Khieu Samphan, que j'avais connu à Paris et que
15 j'ai revu au Cambodge. Et j'ai compris son attitude en faveur de
16 son pays.

17 Q. Est-ce qu'on peut dire qu'à partir de la fuite de Khieu
18 Samphan au maquis en 67, qui correspond, si j'ai bien compris, à
19 la période où vous quittez le Cambodge... en tout cas, la période
20 où vous avez habité au Cambodge et jusqu'au 17 avril 1975... Donc,
21 entre 67 et 75, est-ce que vous avez eu des nouvelles directes de
22 la part de Khieu Samphan?

23 R. Alors, lorsqu'il a quitté la ville de Phnom Penh pour entrer
24 dans la forêt, en 67, à ce moment-là, je me trouvais en Malaisie.
25 Donc, par la suite, je n'ai pas eu de contact direct avec lui

100

1 jusqu'en 90.

2 [15.22.27]

3 Q. Merci. Donc, si je comprends bien, vous avez eu environ une
4 période de 23 ans durant lesquels vous n'avez eu aucun contact
5 avec Khieu Samphan et vous saviez finalement très peu de son
6 rôle... comme vous l'avez dit tout à l'heure, je crois, rapidement,
7 de son rôle, des activités qu'il menait et de ses convictions
8 idéologiques, et en particulier la question de savoir si ces
9 convictions et son engagement politique avaient évolué par
10 rapport au moment où vous l'aviez connu.

11 R. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le procureur, c'est
12 exact. Je n'ai pas eu de contact et je n'ai pas, à ce moment-là,
13 pu suivre son évolution, si évolution il y a eu.

14 Q. Très bien.

15 Vous avez, dans votre témoignage, écrit fait un certain nombre de
16 constatations ou d'analyses personnelles, notamment à partir du
17 titre 9, qui traite des raisons pour lesquelles Khieu Samphan a
18 été nommé chef d'État, ainsi que le rôle du chef d'État dans un
19 régime communiste, et votre conclusion qui s'intitule, à la façon
20 d'un juge, "Mon intime conviction". Est-ce que... puisqu'il s'agit
21 de l'analyse concernant la période durant laquelle vous n'aviez
22 pas de contact avec Khieu Samphan et vous n'étiez pas au
23 Cambodge, est-ce que vous seriez d'accord de dire qu'il s'agit
24 d'analyses subjectives, d'hypothèses de votre part ou de
25 spéculation?

101

1 [15.24.23]

2 R. Je dirais qu'il s'agit d'hypothèses basées sur ce que je
3 connaissais de M. Khieu Samphan dans le passé et de ce que j'ai
4 pu ensuite voir et entendre de lui dans les années 2000.

5 Q. D'accord. Alors, pour être tout à fait clair, je voudrais
6 prendre un exemple. Vous avez écrit... C'est dans votre document
7 E190/2.5. ERN en français: 00809329. Je répète: 00809329. Et, en
8 khmer, c'est la page 00907765 - 00907765. Voilà ce que vous avez...
9 ce que vous avez écrit - et je cite:

10 "Il [était] probable que Khieu Samphan, qui n'était même pas
11 membre du Comité permanent du PCK, n'avait pas beaucoup plus de
12 pouvoir que son prédécesseur, le prince Norodom Sihanouk, [...]
13 entre 1975 et 1976." Fin de citation.

14 Alors, la question est la suivante: est-ce que vous savez,
15 Monsieur le témoin, si feu Norodom Sihanouk était, lui, membre du
16 PCK, membre du Comité central ou s'il avait assisté à la plupart
17 des réunions du Comité permanent?

18 [15.26.07]

19 R. J'ignore totalement ce que feu Norodom Sihanouk avait comme
20 contact pendant les années 75 et 76. Par contre, je sais qu'il
21 était allé au Cambodge dans les années 70-75. Il résidait à
22 l'époque à Pékin. Mais il a fait au moins un voyage, dont on a
23 des photographies, au Cambodge et il avait rencontré Pol Pot,
24 Khieu Samphan, etc., d'après les photos que j'ai vues.

25 Q. D'accord. Tout à l'heure, vous avez parlé de Sirik Matak comme

102

1 étant, je crois, l'un des actionnaires, si je ne me trompe pas,
2 de votre société quand vous étiez au Cambodge. Est-ce que vous
3 avez jamais entendu ou lu un discours de Khieu Samphan, aux
4 alentours d'avril 75 ou dans les semaines qui précédaient, qui
5 avait pour objet... en tout cas, qui traitait du fait qu'il y avait
6 des traîtres, des "super traîtres", dont faisait partie Sirik
7 Matak?

8 [15.27.18]

9 R. Je n'ai pas connaissance de ce discours ni d'aucun discours
10 fait par Khieu Samphan ou d'autres pendant cette période. Je sais
11 que Sirik Matak avait participé avec Lon Nol à la destitution du
12 prince Sihanouk en mars 1970.

13 Q. D'accord. Tout à l'heure, à une réponse... à une question du
14 juge Lavergne, vous avez dit que vous ne saviez pas... en tout cas,
15 que Khieu Samphan ne vous avait jamais dit avoir été membre ou
16 même avoir présidé le Cercle marxiste-léniniste ou avoir été
17 membre du Parti communiste français.

18 Est-ce que vous l'avez appris vous-même par la suite, que Khieu
19 Samphan avait fait partie de ce Parti communiste et de ce Cercle
20 marxiste-léniniste, ou bien vous l'avez appris aujourd'hui, à
21 l'audience?

22 R. Je m'en doutais un peu, mais je l'ai appris officiellement
23 aujourd'hui, à l'audience.

24 [15.28.37]

25 Q. Comme vous vous en doutiez, est-ce que vous vous êtes demandé,

103

1 concernant cette relation amicale que vous aviez avec Khieu
2 Samphan, si, en réalité, vous le connaissiez aussi bien que vous
3 le pensiez ou bien qu'il y avait chez lui une face cachée qu'il
4 ne vous a jamais révélée?

5 R. J'ai eu un certain nombre d'entretiens et de rencontres avec
6 Khieu Samphan. Comme je vous... comme je l'ai dit, ces rencontres
7 m'avaient amené à avoir beaucoup d'estime pour lui et pour un
8 certain nombre d'autres Cambodgiens qui se trouvaient à Paris à
9 ce moment-là, estime qui s'est développée, si je puis dire, quand
10 j'étais au Cambodge et que j'ai vu la façon dont il menait sa vie
11 politique.

12 Je rappelle que Khieu Samphan a été élu une première fois député,
13 avec l'appui du Sangkum Reastr Niyum, le parti de Norodom
14 Sihanouk, et qu'il a été réélu une deuxième fois sans l'appui de
15 Norodom Sihanouk, ce qui prouve que la population locale de sa
16 circonscription l'estimait plus que les autres candidats.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Huissier d'audience, veuillez vous rapprocher de la régie pour
19 identifier la cause de cette interférence.

20 (Courte pause: problème technique)

21 [15.31.48]

22 L'Accusation, vous pouvez reprendre l'interrogation du témoin.
23 Veuillez répéter la dernière question.

24 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

25 Si je ne me trompe pas, Monsieur le Président, je crois que la

104

1 dernière... la dernière question, il y avait été répondu. Donc, si
2 je peux passer à la question suivante, à moins que vous n'ayez
3 rien entendu de la réponse...

4 Q. Je voudrais revenir rapidement sur la question de la
5 Constitution. Vous avez déjà, tout à l'heure, détaillé le fait
6 que vous aviez été choqué par ce que vous aviez lu en ce qui
7 concerne la culture. Et je voudrais citer ce que vous avez dit à
8 la page 2 de votre témoignage écrit, plus précisément:

9 "J'ai vu les attaques contre une culture dont je m'étais imprégné
10 pendant mes études à l'École des langues orientales; [une]
11 culture fondée sur le respect de la famille, de la religion, des
12 traditions, culture qualifiée, dans l'article 3 de la
13 Constitution du 5 janvier 1976 du Kampuchéa démocratique, de
14 'dépravée et réactionnaire' et que la 'nouvelle culture combat
15 [absolument]'." Fin de citation.

16 [15.33.18]

17 Alors, vous n'avez pas été très explicite, tout à l'heure, sur ce
18 qui vous avait exactement choqué là-dedans, vous avez simplement
19 répété ce que vous aviez déjà écrit. Est-ce que vous pourriez en
20 dire un peu plus, sachant notamment que la famille de votre femme
21 est cambodgienne? Et donc en quoi est-ce que cet article 3 et ce
22 que vous avez écrit là constituait pour vous un choc?

23 M. JULLIAN-GAUFRES:

24 R. Eh bien, je crois que les Khmers rouges ne... comme cela a été
25 dit, ne... voulaient changer de fond en comble la société. Alors,

105

1 moi, je ne suis pas du tout partisan de ce genre de révolution
2 lorsqu'elle s'attaque à des valeurs traditionnelles que
3 j'approuvais: le respect de la famille, par exemple, le respect
4 de l'éducation et de la formation. Donc, j'étais tout à fait
5 choqué d'apprendre... j'étais choqué par la suite, quand on a su ce
6 qui s'était passé. Ce n'est pas à ce moment-là que j'ai été
7 choqué, c'est par la suite, car je ne connaissais pas la
8 Constitution à ce moment-là, en 75 ou en 76. C'est cinq ans ou 10
9 ans plus tard que j'ai appris ce qui s'était passé. C'est là, à
10 ce moment-là, que j'ai été vraiment stupéfait.

11 [15.34.56]

12 Q. Il y a... Vous avez mentionné la religion également, en plus de
13 la famille, des traditions et la culture..

14 R. Oui.

15 Q. ...et je voudrais peut-être relire pour vous l'article 20 de la
16 Constitution, qui dit ceci:

17 "Chaque citoyen du Kampuchéa a le droit d'avoir des croyances et
18 des religions et a tout aussi bien le droit de n'avoir ni
19 croyance, ni religion. Est rigoureusement interdite toute
20 religion réactionnaire portant atteinte au Kampuchéa démocratique
21 et à son peuple." Et... Fin de citation.

22 Et je voudrais revenir, alors, sur le document qui a déjà été
23 cité tout à l'heure par M. le juge Lavergne, qui est le document
24 E3/273 - E3/273 -, qui n'est pas seulement un discours, mais qui
25 est surtout un compte rendu de Khieu Samphan, vice-premier

106

1 ministre, le 14 décembre 1975, concernant le projet d'une
2 nouvelle constitution, juste avant qu'elle soit adoptée par le
3 Troisième Congrès national.

4 [15.36.07]

5 Et voilà ce que dit Khieu Samphan sur la religion. Et je cite les
6 numéros de page: en khmer, c'est la page 00657450 - je répète:

7 00657450 -; en français, 00725802 - 00725802 -; en anglais,

8 00167816 - 00167816. Je cite donc ce que dit Khieu Samphan:

9 "L'article 20 du Chapitre XV dispose que notre peuple a le droit
10 de pratiquer la religion de son choix, quelle qu'elle soit, et le
11 droit de n'en pratiquer aucune. Il s'agit d'une nouvelle liberté
12 pour notre peuple. En outre, comme il est énoncé dans notre
13 Constitution, notre position est de ne pas permettre à des
14 impérialistes étrangers, quels qu'ils soient, d'utiliser la
15 religion à des fins subversives. Nous sommes déterminés à les
16 combattre, quels que soient les artifices auxquels ils auront
17 recours. Les impérialistes continuent de chercher des moyens de
18 nous attaquer, notamment en se servant de la religion, pour
19 infiltrer notre pays. Nous devons donc les combattre à tout
20 prix."

21 Concernant la religion, est-ce que Khieu Samphan vous en a jamais
22 parlé, que ce soit dans les années 90 ou dans les années 2000?

23 [15.37.56]

24 R. Je ne me souviens pas que nous ayons parlé de religion de
25 façon particulièrement approfondie.

1 Je pense que certaines des critiques évoquées sont justes, dans
2 la mesure où je crois qu'un certain nombre de missionnaires
3 américains attireraient les enfants en leur donnant des bonbons
4 pour qu'ils viennent suivre les cours de religion et que certains
5 de ces missionnaires, d'après ce que l'on m'a raconté... ce que
6 l'on m'a dit, étaient plus ou moins liés avec la CIA car, étant
7 dispersés dans les campagnes, ils pouvaient se rendre compte de
8 façon claire de ce qui se passait car ils parlaient, bien
9 entendu, le cambodgien. Je parle de missionnaires américains dans
10 les années cinquante à soixante.

11 Q. Dans votre conclusion à votre lettre de soutien, vous avez
12 estimé que Khieu Samphan n'avait pas participé aux activités du
13 genre Révolution culturelle et ne les avait certainement pas
14 encouragées, et encore moins initiées. Je rappelle que vous avez
15 dit qu'il s'agissait d'hypothèses personnelles.

16 Mais, quand vous avez lu cette Constitution du 5 janvier 1976,
17 qui voulait mettre à mal toute la culture et tout ce qui faisait
18 l'identité khmère à l'époque, est-ce que ce n'était pas le
19 reflet, la manifestation d'une vraie révolution culturelle?

20 [15.39.43]

21 R. Bon. Alors, je précise que je n'ai pas lu en détail la
22 Constitution; je me suis contenté de taper sur Internet
23 "Cambodge, chef de l'État, Kampuchéa démocratique" et je suis
24 tombé sur l'article 11. Bon.

25 C'est effectivement une révolution culturelle, mais je continue à

108

1 penser que Khieu Samphan n'était partisan ni du "grand bond en
2 avant" à la Chinoise, ni de la révolution culturelle à la
3 chinoise, alors que des gens comme... en place, comme Pol Pot, sans
4 doute, et les autres, ayant une grande admiration pour la Chine
5 et le gouvernement chinois et pour Mao Tsé Toung, ont voulu faire
6 simultanément le "grand bond en avant" et la Révolution
7 culturelle, ce qui a provoqué les catastrophes humaines
8 auxquelles nous avons assisté.

9 Q. Je ne veux pas revenir là-dessus; je crois que c'est assez
10 clair.

11 Tout à l'heure, vous avez dit qu'un certain nombre de vos amis
12 cambodgiens avaient pu... étaient sans doute morts à S-21, parce
13 que vous aviez vu une liste de personnes qui y avaient été
14 détenues ou qui y avaient été exécutées, mais vous ne saviez plus
15 exactement lesquels de vos amis y figuraient.

16 Est-ce que vous avez appris si certaines de ces personnes,
17 lorsqu'elles étaient envoyées à S-21, étaient considérées comme
18 des ennemis du régime ou des traîtres?

19 [15.41.24]

20 R. Je ne sais pas pourquoi les personnes dont nous parlons ont
21 été éliminées, mais je suppose qu'on avait des griefs contre eux.
22 C'était presque tous des... d'après les contacts, les conversations
23 que j'avais eus avec eux à Paris, c'était presque tous des
24 personnes qui voulaient une évolution du Cambodge vers un régime
25 plus démocratique sur le plan politique et un régime plus

109

1 efficace sur le plan économique. Mais les griefs que l'on avait
2 contre eux, je les ignore totalement.

3 Q. Est-ce qu'à tout le moins vous avez su si Suon Kaset, In
4 Sophann, Touch Kham Doeun, Dy Phon et d'autres avaient été non
5 seulement actifs à Paris, mais avaient été également membres du
6 Parti communiste du Kampuchéa?

7 R. Je sais que Touch Kham Doeun a participé - je crois l'avoir
8 dit tout à l'heure - à des réunions en Europe, quand il était
9 étudiant, donc avant 1960... à des réunions organisées par les
10 autorités communistes internationales.

11 [15.42.51]

12 Pour les autres, je ne sais pas. Certains... je ne serais pas
13 étonné que certains aient fréquenté le Parti communiste français
14 quand ils étaient en France.

15 Bon, ce qui s'est passé au Cambodge... Je crois que c'était le
16 Pracheachon, le nom du Parti communiste au Cambodge; je ne sais
17 pas qui en était membre.

18 Q. Merci. Alors, à propos des ennemis, je voudrais citer un seul
19 document - il y en a plusieurs, mais je vais me limiter à un seul
20 -; c'est le document E3/201 - E3/201. C'est un extrait de
21 discours de Khieu Samphan du 15 avril 1977 à une réunion de masse
22 qui marque le second anniversaire de la victoire du 17 avril
23 1975, et c'est à la page: en anglais, 004181... non, 9517 -
24 00419517 -; en khmer, 00292813 jusque 14 - 00292813 jusqu'à 14 -;
25 et, en français, 00612172 - 00612172. Et Khieu Samphan dit ceci:

110

1 "Nous devons maintenir en permanence notre esprit de vigilance
2 révolutionnaire contre les ennemis de tous bords, chez nous et à
3 l'étranger, pour défendre le Kampuchéa démocratique, protéger
4 l'administration des travailleurs paysans et préserver résolument
5 et de façon permanente les fruits de notre révolution." Fin de
6 citation.

7 Est-ce que Khieu Samphan, dans les années quatre-vingt-dix ou les
8 années 2000, vous a-t-il jamais expliqué qu'il y avait eu des
9 ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur au Kampuchéa
10 démocratique ou ce que voulait dire la "vigilance
11 révolutionnaire"?

12 [15.45.15]

13 R. Je ne sais pas si c'est Khieu Samphan qui, le premier, m'en a
14 parlé ou si c'est des informations venues d'ailleurs, mais il est
15 évident que le Cambodge, depuis des siècles, était la proie
16 désignée des Thaïlandais, d'un côté, et des Vietnamiens, de
17 l'autre, et que, pendant la période 75... enfin, disons même dans
18 une plus grande période, le Vietnam, appuyé par l'URSS,
19 souhaitait s'emparer du Cambodge.

20 Donc, je pense que ce qui est dit à propos des ennemis de
21 l'extérieur s'applique aux Vietnamiens... au Vietnam, et les
22 ennemis de l'intérieur, ça devrait s'appliquer aux Cambodgiens
23 qui avaient été emmenés en 1954 par les Vietnamiens du nord, qui
24 avaient été formés par les Vietnamiens du nord pour être leur
25 tête de pont au Cambodge.

111

1 [15.46.29]

2 Q. Est-ce qu'après 1979 et avant 1990, c'est-à-dire lorsque vous
3 avez revu pour la première fois Khieu Samphan... est-ce que vous
4 vous êtes intéressé à ce que disaient les réfugiés cambodgiens
5 qui avaient fui le régime vers la Thaïlande, vers le Vietnam ou
6 même la France?

7 Et vous avez parlé tout à l'heure du livre de François Ponchaud.
8 Lui-même a fait un grand travail de collecte d'informations
9 auprès de ces réfugiés

10 Donc, qu'auriez-vous entendu, notamment, sur le nombre de
11 victimes du régime à ce moment-là?

12 R. Je suis allé, dans les... je pense, en 1980, dans deux des camps
13 de réfugiés en Thaïlande, à Khao I Dang et puis dans un autre
14 camp dont je n'ai pas le nom... qui était au bord de la mer, dont
15 je n'ai pas le nom en tête. J'ai donc parlé avec des réfugiés. Et
16 j'ai parlé avec des réfugiés qui venaient en France, puisque,
17 avec quelques amis, nous avons... dont le Colonel Saint-Simon,
18 nous avons une petite organisation qui aidait les réfugiés à se
19 loger, à se vêtir et à trouver du travail.

20 [15.47.44]

21 En ce qui concerne le nombre, on a parlé... on a énoncé beaucoup de
22 nombres importants. Je pense qu'il faut... Par exemple, je me
23 souviens très bien que, plusieurs années après la chute... enfin,
24 disons, dans les années quatre-vingt, M. Kim Nguyen Trach
25 (phon.), Ministre des affaires étrangères du Vietnam, de passage

112

1 à Paris à une réunion qui était organisée, je crois, par le CNPF
2 de l'époque, avait parlé de 3 millions de morts. Je crois que les
3 Vietnamiens, pour justifier leur invasion du Cambodge, ont
4 exagéré le nombre de morts.
5 De toute façon, je ne connais pas le nombre de morts, mais il y a
6 des morts, pendant la période 70-75, dus à la guerre civile et
7 aux bombardements américains. Il y a eu des morts pendant la
8 période 75-79: des gens qui ont été éliminés, et d'autres qui
9 sont morts faute de soins ou faute de médicaments. Et puis il y a
10 eu des morts au moment de l'invasion du Cambodge par le Vietnam,
11 en janvier 1979: des gens qui ont fui, qui ont été tués, qui ont
12 sauté sur des mines. Donc, au point de vue nombre, je ne connais
13 pas, mais je sais qu'il y a plusieurs catégories de morts.

14 [15.49.26]

15 Q. Est-ce que vous avez lu ou vous avez su ce qu'a dit Khieu
16 Samphan concernant le nombre de victimes des Khmers rouges,
17 notamment lors d'une entrevue avec un groupe de journalistes
18 occidentaux, dont Marsh Clark, du magazine "Times", dans un
19 article qui est daté du 1er mars 1980?

20 Et je vais vous lire un extrait avant de vous poser la question.

21 C'est le document E3/628 - E3/628. ERN en français: 00740915
22 (sic) - 740915 -; anglais, 00524517 - 524517 -; en khmer,
23 00709544 - 00709544.

24 Alors, c'est que rapporte le journaliste, et voilà ce qu'il dit;
25 il pose une question à Khieu Samphan: "Combien de personnes ont

113

1 été éliminées lorsque vous avez fait la révolution?"

2 Réponse de Khieu Samphan: "Tout ce que je peux dire, c'est que ce
3 nombre ne dépassait pas les 10 000."

4 Question: "Vous voulez donc dire que le témoignage presque
5 unanime des réfugiés en Thaïlande et d'autres témoins n'est pas
6 exact?"

7 Réponse: "Ces témoignages ne sont pas exacts. Très peu de
8 personnes s'opposaient à nous."

9 Et plus loin dans l'article, il dit: "Nous n'avons aucune
10 certitude mais les Vietnamiens n'ont fait pas moins de 2 millions
11 de victimes."

12 [15.51.05]

13 Est-ce que vous avez eu l'occasion de parler avec Khieu Samphan,
14 dans les années quatre-vingt-dix et 2000, de ces statistiques
15 concernant les personnes qui avaient été tuées ou qui étaient
16 mortes, sous le régime du Kampuchéa démocratique, de faim, de
17 mauvais traitement, de maladie, etc.?

18 R. Non, je n'ai pas eu l'occasion de parler du nombre de morts.
19 Nous avons, lors de nos réunions... de nos rencontres plutôt, qui
20 souvent n'étaient pas très, très longues, beaucoup plus parlé du
21 futur... du futur du Cambodge que... enfin, de la situation présente
22 à cette époque et du futur que des événements de 75 à 79.

23 Bon. J'ignore ces chiffres. Personnellement, je crois qu'il y a
24 eu un certain nombre de gens qui ont été éliminés: ceux qui
25 pouvaient s'opposer à la prise de pouvoir des Khmers rouges,

114

1 notamment les militaires, qui ont été bernés de différentes
2 façons et ensuite massacrés. Je suppose que la majorité des morts
3 pendant la période avant l'invasion vietnamienne était due au
4 manque de soins, aux conditions de travail très dures.

5 Quant au nombre de morts dus à l'invasion vietnamienne, je
6 l'ignore totalement.

7 [15.52.42]

8 Q. Merci.

9 J'ai une dernière question. Tout à l'heure, vous avez dit que,
10 par une sorte de... vous vous étiez réfréné, en 90 et 92, de parler
11 des sujets qui étaient potentiellement sensibles, je crois, avec
12 M. Khieu Samphan, c'est-à-dire la période 75-79. Est-ce qu'en
13 2005 et 2006... est-ce que là vous avez pu aborder ce sujet? Cela
14 faisait déjà pratiquement 30 ans ou un peu moins que les
15 événements s'étaient produits. Qu'est-ce qui vous a empêché
16 d'essayer de mettre les points sur les "i", sachant tout de même
17 ce qui s'était passé globalement au Cambodge, sachant que vous
18 avez une famille qui est cambodgienne et sachant aussi que vous
19 aviez une certaine amitié pour Khieu Samphan?

20 R. Nous avons fort peu parlé du passé. Je suis allé à différentes
21 reprises en Chine et j'ai remarqué que les Chinois ne
22 souhaitaient... qui avaient vécu la Révolution culturelle, ne
23 souhaitaient pas du tout en parler. J'ai pensé que la même
24 attitude pouvait se retrouver au Cambodge et que les Cambodgiens,
25 en général, ne souhaitaient pas beaucoup parler de la période

115

1 75-79. Nous parlions plutôt des événements qui se passaient à ce
2 moment-là que des événements anciens.

3 [15.54.22]

4 Q. Je comprends, mais la situation n'est pas la même de parler
5 avec une victime d'un régime ou avec le Président du Présidium
6 d'État d'un régime qui est accusé à tout le moins de plusieurs
7 centaines de milliers de morts; et généralement on parle plutôt
8 de 1,7 million de morts durant cette période.

9 Est-ce que c'était vraiment un choix délibéré de ne pas aborder
10 ces sujets? Est-ce que ça ne vous a pas causé un problème de
11 conscience de ne pas le faire?

12 R. Ça ne m'a pas posé de problème personnel. Le séjour était
13 relativement bref. Il y avait beaucoup d'autres sujets de
14 conversation sur la situation présente, à l'époque, du Cambodge
15 que sur le passé. Bon. C'est donc de propos délibéré que je n'ai
16 pas abordé ce sujet.

17 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

18 Voilà, je n'ai plus de questions, Monsieur le Président. Mon
19 collègue a quelques questions à poser avant de céder la parole
20 aux parties civiles. Je vous remercie.

21 [15.55.44]

22 INTERROGATOIRE

23 PAR M. CHAN DARARASMEY:

24 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges,
25 bonjour à tous.

116

1 Bonjour, Monsieur Jullian-Gaufres. Je suis Chan Dararasmey et je
2 représente le procureur national. J'ai quelques autres questions
3 à vous poser suite à celles de mon confrère international.

4 Q. Avez-vous entendu parler des événements s'étant produits entre
5 75 et 79, même si vous n'étiez pas au Cambodge? Aviez-vous
6 entendu parler des événements au Cambodge pendant cette période?

7 M. JULLIAN-GAUFRES:

8 R. J'en ai fort peu entendu parler. Le Cambodge, à cette époque,
9 était fermé. Il n'y avait pratiquement pas d'étrangers. Je crois
10 que c'est simplement en 78 que des journalistes yougoslaves ont
11 pu venir au Cambodge. Mais à cette époque-là, en dehors... tout au
12 moins en France, on parlait très peu du Cambodge. Seuls quelques
13 journalistes, dont Lacouture, s'étaient, en 1975, réjouis de
14 l'arrivée des Khmers rouges au pouvoir, et je me souviens d'un
15 article en 75: "Phnom Penh libérée". Il y avait donc une certaine
16 sympathie de beaucoup d'intellectuels pour la prise de pouvoir
17 par les Khmers rouges au Cambodge et la destitution de Sihanouk.

18 [15.58.02]

19 Q. Merci.

20 Vous avez indiqué que des membres de votre belle-famille ainsi
21 que certains de vos amis ont disparu. Entre 1975 et 1979,
22 pouvez-vous nous dire si des membres de votre belle-famille ou
23 des parents vous ont raconté des événements ayant eu lieu au
24 Cambodge? Et, le cas échéant, que vous ont-ils dit?

25 R. Eh bien, en 79, un de mes beaux-frères a pu sortir, avec sa

117

1 famille, du Cambodge et rejoindre le camp de Khao I Dang et
2 ensuite de venir en France. J'ai eu des conversations avec
3 beaucoup de réfugiés et j'en ai tiré la conclusion que la
4 situation était extrêmement... enfin, était très différente d'une
5 région à l'autre, selon le responsable khmer rouge de la région.
6 Dans certaines régions, les gens étaient vraiment très
7 maltraités; dans d'autres, ils l'étaient moins. L'objectif était
8 le travail, construire un pays nouveau. Évidemment, le prix à en
9 payer a été parfois très lourd.

10 [15.59.57]

11 Q. Merci.

12 J'ai lu votre lettre de soutien, le document E190/2.5. Et, à la
13 page 4 en français, ERN 00809325 (sic) - en khmer, 00907758 -,
14 vous avez écrit qu'en 1990 vous avez rencontré Khieu Samphan dans
15 les locaux des Khmers rouges à Paris. Est-ce exact?

16 R. J'ai rencontré Khieu Samphan en 90, je pense. La date précise,
17 je ne m'en souviens pas exactement, mais c'était bien dans les
18 locaux, rue de Barcelone... place de Barcelone, anciens locaux des
19 Khmers rouges qui, à l'époque, devaient être mis à la disposition
20 du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique présidé
21 par Norodom Sihanouk. Donc, c'est exact, je l'ai rencontré à cet
22 endroit-là.

23 Q. Merci. Était-ce la première fois que vous rencontriez Khieu
24 Samphan? Et de quoi avez-vous parlé avec lui?

25 R. Alors, c'était la première fois depuis 1966, et nous avons

118

1 parlé de nos familles, de ce que nous étions devenus sur le plan
2 familial, principalement.

3 L'entretien a été assez court car il était très occupé à cette
4 époque-là puisqu'il s'agissait de préparer les Accords de Paris.
5 Je pense qu'il devait avoir des rendez-vous avec M. Roland Dumas,
6 le Ministre des affaires étrangères français à l'époque, et la
7 conversation n'a donc pas été très longue.

8 [16.02.40]

9 Q. Merci. Les bureaux du FUNK et du GRUNK avaient-ils déjà été
10 établis à Paris? Et à quoi servaient ces bureaux? Et qui en était
11 responsable?

12 R. Je sais que les bureaux de la place de Barcelone ont été mis à
13 disposition des différents gouvernements auxquels participaient
14 les Khmers rouges. C'était peut-être une espèce de... non pas
15 d'ambassade, mais de siège pour avoir des contacts officieux avec
16 des autorités ou des personnalités françaises; je le suppose.

17 Q. En 1990, comment saviez-vous que Khieu Samphan pouvait être
18 contacté place de Barcelone? Et, si vous le saviez, comment le
19 saviez-vous?

20 R. Je ne me souviens plus du tout comment je l'ai su. Est-ce...
21 est-ce par d'autres Cambodgiens? Est-ce par les journaux
22 français? Je ne me souviens pas du tout. Je sais que, l'ayant su,
23 j'ai téléphoné et qu'on m'a donné un rendez-vous.

24 Q. Merci.

25 En 2005 et 2006, vous dites avoir rendu visite à Khieu Samphan et

119

1 avoir séjourné dans sa famille, à Pailin. Combien de temps
2 avez-vous passé avec sa famille? Et de quoi avez-vous parlé avec
3 sa famille?

4 [16.06.02]

5 R. Je pense avoir passé deux ou trois jours à Pailin, en 2005, et
6 une journée à Anlong Veang, en 2006. Nous avons parlé de
7 beaucoup de choses, sujets plutôt personnels. On a parlé des
8 conditions de vie à Pailin, de l'agriculture à Pailin, des
9 conditions de vie... Quand c'était à Anlong Veang, nous sommes
10 allés à Preah Vihear. On a visité le temple de Preah Vihear. Nous
11 avons parlé de choses et d'autres, mais sans approfondir quelque
12 sujet que ce soit. Vous savez, après 30 ans... 66... presque, oui, 40
13 ans d'écart, il faut renouer les liens amicaux avant de pouvoir
14 avoir des conversations très, très soutenues.

15 Q. Merci. Quand vous avez séjourné avec sa famille à Pailin et à
16 Anlong Veang, avez-vous rencontré d'autres dirigeants khmers
17 rouges? Si oui, de quoi avez-vous parlé avec eux?

18 R. Bon. Non, je n'ai rencontré aucun autre dirigeant khmer rouge.
19 Je crois savoir que, à Pailin, M. Ieng Sary y était, que le
20 gouverneur était un de ses anciens gardes du corps, mais il
21 vivait sur un... dans un univers très différent de celui dans
22 lequel vivait Khieu Samphan, au point de vue conditions
23 matérielles, notamment. Donc, je n'ai eu aucun... je n'ai souhaité
24 avoir... je n'ai pas souhaité avoir des contacts avec d'autres
25 personnalités.

120

1 [16.08.36]

2 Q. Merci.

3 Pour quelles raisons Khieu Samphan a-t-il rejoint le Kampuchéa
4 démocratique? Vous en a-t-il jamais parlé?

5 R. Si vous permettez, je vais compléter ma réponse à la question
6 précédente en disant que j'ai rencontré, pendant mes séjours à
7 Pailin et à Anlong Veang, des fonctionnaires, des paysans, des
8 militaires, des militaires cambodgiens et des militaires
9 thaïlandais, qui, tous, avaient beaucoup de respect pour Khieu
10 Samphan.

11 Quant à la question que vous me posez maintenant, je sais que
12 Khieu Samphan avait des idées que nous pouvons qualifier de
13 progressistes, mais il a quitté la capitale en 1967 - je n'étais
14 pas là à ce moment-là -; il l'a quittée en même temps que Hou
15 Youn... deux autres députés, Hou Youn et Hu Nim. Ces deux autres
16 députés ont disparu pendant la période 75-79... 78. Et je pense
17 que, si Khieu Samphan n'a pas subi le sort de Hou Youn et de Hu
18 Nim, c'est que le gouvernement khmer rouge avait besoin de lui
19 comme personnalité pour être chef de l'État.

20 [16.10.57]

21 Q. Merci.

22 Il ne me reste que trois questions.

23 Voici la question suivante: est-ce que Khieu Samphan vous a
24 expliqué pourquoi il avait accepté de devenir Président du
25 Présidium de l'État ainsi que les autres fonctions qu'il exerçait

121

1 à l'époque? Vous en a-t-il jamais parlé lors de vos rencontres
2 avec lui?

3 R. Il ne m'en... nous n'en avons jamais parlé, mais je pense que,
4 s'il a accepté ces fonctions, c'est qu'il pensait pouvoir être
5 utile à son pays et aux habitants de son pays.

6 Q. Merci.

7 Je passe à la question suivante. Vous avez parlé de la conduite
8 personnelle de Khieu Samphan et de sa popularité. Dans votre
9 lettre et dans votre déposition, vous avez également indiqué que
10 Khieu Samphan était la personnalité la plus populaire, la plus
11 réputée, respectée et admirée par la population, y compris dans
12 les années soixante. Vous a-t-il dit si une telle popularité est
13 restée intacte au cours des 30 dernières années?

14 (Courte pause)

15 [16.14.23]

16 Apparemment, ma question n'est pas passée. Je vais la répéter.

17 Monsieur le témoin, vous avez parlé de la conduite personnelle de
18 Khieu Samphan et de sa popularité. Dans votre lettre et dans
19 votre déposition, vous avez insisté sur le fait que Khieu Samphan
20 était une personnalité très populaire, réputée, respectée et
21 admirée par la population, notamment dans les années soixante.
22 Voici à présent ma question: cette grande popularité est-elle
23 restée intacte au fil du temps?

24 R. J'ai constaté, quand j'étais à Pailin, d'une part, et entre
25 Anlong Veang et Preah Vihear, d'autre part, les personnes que

122

1 j'ai eu l'occasion de rencontrer, les fonctionnaires qui
2 m'avaient accompagné à Pailin, les militaires cambodgiens et
3 thaïlandais que nous avons rencontrés en étant près de la
4 frontière - j'étais en mission mixte -, les paysans rencontrés
5 entre Anlong Veang et Preah Vihear ont tous manifesté de la
6 sympathie pour Khieu Samphan; je n'ai entendu aucune injure de la
7 part de ces personnes-là, ni aucune mauvaise parole.

8 [16.16.36]

9 M. CHAN DARARASMEY:

10 Merci beaucoup, Monsieur le témoin. Merci d'avoir bien voulu
11 répondre à nos questions. Nous pensons que votre témoignage
12 contribuera à la manifestation de la vérité. Nous vous souhaitons
13 bonne chance. Merci beaucoup.

14 Merci à vous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les
15 juges, de m'avoir laissé l'occasion d'interroger le témoin.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 À présent, la parole est donnée aux coavocats principaux pour les
18 parties civiles.

19 Me PICH ANG:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Me Lor Chunthy et Me Simonneau-Fort vont se charger de
22 l'interrogatoire du témoin.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je vous en prie, allez-y.

25 [16.17.49]

123

1 INTERROGATOIRE

2 PAR Me LOR CHUNTHY:

3 Bon après-midi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les
4 juges. Bon après-midi à tous. Je m'appelle Lor Chunthy, de Legal
5 Aid Cambodia. Je représente les parties civiles.

6 Bon après-midi, Monsieur le témoin. J'ai des questions à vous
7 poser.

8 Q. Je vous renvoie à votre lettre dans laquelle vous évoquez vos
9 relations avec M. Khieu Samphan. Vous dites que le début de ces
10 relations remonte à 1967.

11 Voici ma première question. Vous dites avoir rencontré Khieu
12 Samphan à Paris. Khieu Samphan suivait des études...

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Veuillez attendre. Il semblerait qu'il y ait un problème
15 technique.

16 (Court pause: problème technique)

17 [16.21.27]

18 Je vous en prie, Maître, allez-y. Veuillez répéter votre dernière
19 question. Je vous en prie.

20 Me LOR CHUNTHY:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 À nouveau, bon après-midi, Monsieur le témoin.

23 Q. Dans votre lettre, vous dites avoir rencontré M. Khieu Samphan
24 à Paris, en 1957, alors qu'il faisait un doctorat.

25 Voici ma question: quel était l'objet de la thèse de Khieu

124

1 Samphan?

2 M. JULLIAN-GAUFRES:

3 Bonjour, Maître.

4 R. Je n'ai pas lu la thèse, mais je crois qu'elle était... c'était
5 une thèse d'économie et que le sujet était donc l'évolution
6 souhaitée de l'économie du Cambodge.

7 [16.22.56]

8 Q. Ceci m'amène à la question suivante. Vous dites avoir appris
9 que les habitants de Phnom Penh et des autres villes ont été
10 évacués le 17 avril 75. Vous dites que cela était conçu comme une
11 solution face au problème de pénurie alimentaire. Pensez-vous que
12 cette évacuation a pu être pénible pour la population, en
13 l'absence de moyens de transport et compte tenu du fait qu'aucun
14 service n'avait été prévu pour cette population?

15 (Courte pause: problème technique)

16 [16.24.54]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 La connexion à l'Internet n'est pas très bonne. Veuillez
19 patienter, Maître.

20 (Courte pause: problème technique)

21 Allez-y, Maître. N'oubliez pas que nous disposons d'un temps
22 limité. Compte tenu des problèmes techniques, nous allongeons
23 votre temps d'interrogatoire de cinq minutes.

24 Me LOR CHUNTHY:

25 Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref.

125

1 Je vais répéter la question posée au témoin. Il a parlé d'une
2 solution aux pénuries alimentaires en évoquant l'évacuation.

3 Q. Ma question était la suivante: Monsieur le témoin, pensez-vous
4 qu'il existait d'autres options qu'une évacuation de la
5 population des villes, laquelle allait entraîner de grandes
6 difficultés?

7 [16.26.46]

8 M. JULLIAN-GAUFRES:

9 R. Eh bien, ils... Je n'étais pas au Cambodge en 1975, mais j'y
10 étais en 1974, et à ce moment-là le pays était dévasté par la
11 guerre civile. Les cultures n'avaient pratiquement... les récoltes
12 n'étaient pratiquement pas faites, et la population qui s'était
13 réfugiée dans les villes... Et une grande partie de la population
14 s'était réfugiée dans les villes; cette population était
15 approvisionnée par avion et par bateau de l'extérieur, notamment
16 par les Américains.

17 Donc, une autre solution, c'était que, par exemple, les Russes,
18 les Chinois, les Singapouriens ou autres remplacent les
19 Américains dans leur mission d'approvisionnement en nourriture et
20 en médicaments. Ça n'a pas été la solution trouvée.

21 Q. Merci.

22 Je passe à ma dernière question, faute de temps. Vous avez eu des
23 contacts avec M. Khieu Samphan depuis 1957 et jusqu'à plus
24 récemment. Avez-vous pu constater chez Khieu Samphan un
25 changement de comportement entre 1957 et votre dernière rencontre

126

1 avec lui?

2 [16.28.40]

3 R. Je n'ai pas constaté de changement majeur. J'ai trouvé... je
4 trouve qu'il... j'ai constaté qu'il avait toujours gardé sa foi
5 dans un Cambodge qui pouvait se développer et que son
6 nationalisme, son patriotisme, était maintenu. Et je crois que,
7 s'il a accepté les fonctions de chef d'État en 76, c'est en
8 partie, peut-être, parce qu'il y était un peu contraint, mais
9 surtout parce qu'il pensait pouvoir limiter les dégâts dont il
10 entendait parler ou qu'il constatait déjà à cette époque.

11 Me LOR CHUNTHY:

12 Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

13 À présent, je vais céder la parole à ma consœur, qui va, à son
14 tour, vous poser des questions.

15 Merci, Monsieur le Président.

16 [16.29.52]

17 Me SIMONNEAU-FORT:

18 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et
19 Messieurs les juges. Bonjour à tous.

20 Et bonjour à vous, Monsieur le témoin. Je m'apprêtais à vous
21 poser quelques questions sur ce qui m'intéressait, c'est-à-dire
22 le rôle de M. Khieu Samphan et ce qu'il était dans la période de
23 67 à 79, mais vous avez dit à plusieurs reprises que vous n'aviez
24 pas vu M. Khieu Samphan de 66 à 90. Vous avez dit aussi qu'après
25 90, à l'occasion des rencontres avec lui, ni vous ni lui n'avez

127

1 parlé une quelconque fois de ce qui s'était passé de 75 à 79. Et
2 vous avez dit aussi que vous ne connaissiez pas les détails de sa
3 vie de 75 à 79.

4 Par conséquent, je constate que votre témoignage ne peut
5 absolument rien apporter sur ce qu'était M. Khieu Samphan de 67 à
6 79 ni sur ce qu'était son rôle, et, dans la mesure où vous ne
7 pouvez rien apporter, je ne vous poserai pas de questions.

8 Je voudrais néanmoins vous remercier pour votre disponibilité
9 pour cette audience.

10 Et puis j'ai noté que, à l'occasion d'une question, vous disiez
11 que vous aviez appris quelque chose à l'audience. Je m'en
12 réjouis, puisque c'est l'objectif de ce procès.

13 Merci.

14 [16.31.45]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci.

17 L'avocat cambodgien de Khieu Samphan, vous avez la parole.

18 Me KONG SAM ONN:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 J'ai une observation à faire concernant la déclaration que vient
21 de faire le coavocat principal international, qui ressemblait à
22 une conclusion.

23 Ce n'est pas le moment de faire des déclarations, mais
24 d'interroger le témoin.

25 M. LE PRÉSIDENT:

128

1 Merci de cette observation, Maître.

2 Est-ce que l'équipe de défense de Nuon Chea désire interroger ce
3 témoin?

4 [16.32.29]

5 Me KOPPE:

6 Non.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Merci, Maître.

9 Monsieur Jullian-Gaufres, votre déposition est donc terminée. Les
10 juges de la Chambre ainsi que les parties ont terminé leur
11 "questionnement" et vous remercient d'avoir été à la disposition
12 de la Chambre cet après-midi et vous remercient de vos efforts.
13 Votre déposition pourra contribuer à la manifestation de la
14 vérité dans ce dossier. Nous vous souhaitons bonne continuation.
15 Au revoir.

16 M. JULLIAN-GAUFRES:

17 Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les juges, Messieurs
18 les procureurs, Messieurs, Mesdames les avocats, Monsieur Khieu
19 Samphan, je vous remercie de m'avoir écouté.

20 [16.34.00]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci.

23 L'Unité audiovisuelle peut désormais fermer la connexion de
24 vidéoconférence avec la France.

25 La Chambre rendra une décision orale concernant la demande des

1 coavocats principaux sur les déclarations de souffrance des
2 parties civiles.

3 Hier, la Chambre a entendu des observations orales de la part de
4 l'ensemble des parties sur la possibilité d'interroger les
5 parties civiles, aussi bien par l'Accusation que par la Défense,
6 lors de l'audience consacrée aux préjudices subis par les
7 victimes, audience qui devra commencer le 27 mai, la semaine
8 prochaine.

9 Il y avait un large consensus entre les parties, et la Chambre
10 décide que les parties pourront interroger les parties civiles
11 sur des éléments factuels pertinents, dans la limite de la
12 répartition du temps déjà annoncée.

13 La Chambre rappelle aux parties que le cadre général s'appliquant
14 à la déposition des parties civiles dans leurs déclarations de
15 souffrance a récemment été précisé dans le document E267/3.

16 [16.36.10]

17 Dans la mesure où les coprocurateurs et la Défense auront la
18 possibilité de poser des questions, la Chambre ne leur octroie
19 pas la possibilité supplémentaire de formuler des commentaires
20 sur les déclarations de souffrance des parties civiles.

21 L'audience consacrée aux préjudices subis par les victimes est
22 prévue le 27, le 29 et le 30 mai et le 4 juin. Une session de 75
23 minutes sera consacrée à chaque partie civile, et deux tiers de
24 ce temps sera consacré aux coavocats principaux pendant cette
25 session, le reste du temps étant réparti entre le Bureau des

130

1 coprocurateurs et les deux équipes de défense. Toute partie civile
2 désirant poser une question à un accusé devra le faire pendant le
3 temps imparti aux coavocats principaux.

4 Pendant ces quatre journées de déposition, les horaires
5 d'audience seront légèrement modifiés afin de permettre la
6 déposition de deux parties civiles le matin et de deux autres
7 parties civiles l'après-midi. Les horaires des audiences seront
8 envoyés aux parties par courrier électronique.

9 Comme indiqué hier, la Chambre octroie un allongement du temps
10 consacré à la déposition de l'expert TCE-12. Il sera entendu
11 l'après-midi du 5 juin. Deux tiers du temps sera imparti aux
12 coavocats principaux, et le temps restant, réparti entre les
13 trois autres parties. Le temps imparti aux coavocats principaux
14 ne sera pas allongé.

15 [16.38.56]

16 Voici la décision orale de la Chambre concernant la demande des
17 coavocats principaux, soumise hier.

18 Nous sommes à la fin de l'audience d'aujourd'hui. L'audience sera
19 donc levée. Nous reprendrons demain, le mercredi 22 mai 2013, à 9
20 heures du matin. Nous entendrons la déposition de Prom Sou, qui
21 sera interrogé par les deux équipes de défense, commençant par la
22 défense de Khieu Samphan.

23 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner les deux accusés Khieu
24 Samphan et Nuon Chea au centre de détention et les raccompagner
25 au prétoire demain matin, avant 9 heures. Nuon Chea devra être

131

1 conduit dans sa cellule de détention temporaire au sous-sol, qui
2 est équipée de liens audiovisuels lui permettant de suivre les
3 audiences.

4 L'audience est levée.

5 (Levée de l'audience: 16h40)

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25